



Organe trimestriel de la
Fraternelle des Chasseurs Ardennais

AFFILIE A L' « U.P.A.C. »
Union de la Presse des Anciens Combattants

REDACTION: AVE. ROUSSEAU, 51, FOREST — TEL. 43.92.67
ADMINISTRATION: AVENUE EMILE BOSSAERT, 38, KOEKELBERG
C.C.P. 34.49.69 (Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon)

Ce numéro doit être distribué gratuitement à tous les membres. • • Pour les non-membres, le numéro: 5 francs.

BODANGE



Cinq adjudants de l'Ecole d'Infanterie, nouvellement promus, déposent des fleurs au pied de la modeste croix plantée au lieu-dit Traquebois, à l'endroit même où tomba le capitaine-commandant Bricart. A l'arrière-plan, Madame Bricart et le capitaine-commandant Autphenne, seul officier rescapé de Bodange.

Dans ce numéro :

	PAGES
— On en veut à notre Congo	3-4-5
— La vie de la Fraternelle	6 à 9
— Coups de boutoirs	10-11
— Nouvelles des nôtres	14
— Coin de l'Invalide	15-16
— Les Livres	17
— etc...	

Adresses à noter:

Président de la Fraternelle :

Lieutenant Général DESCAMPS
5, Boulevard Defontaine, Charleroi

Secrétaire National :

Lieutenant-Colonel KRACK
Av. Alex. Bertrand, 22, Forest (Brux.)

Camarade,

- * Le plus beau choix de tissus
 - * La perfection de la coupe
 - * La modicité des prix
- justifient la vogue de la maison

Janssen et Moreau

TAILLEURS HOMMES ET DAMES

15, CHAUSSEE DE LOUVAIN
(Place Madou) (1^{er} étage) Tél. : 17.15.59

TOUT sur MESURE - TRAVAIL à FAÇON

Tissus Anglais d'Origine

Le
DUPLICATEUR
Gestetner

EST UTILISÉ
aux armées belges et alliées

C'EST UNE GARANTIE DE BON RENDEMENT
ET DE QUALITÉ

*

Demandez-nous, sans engagement de votre part,
une démonstration ou des renseignements !

*

G E S T E T N E R, 53-55, RUE JUSTE LIPSE
Tél. 34.92.00 (3 lignes)
29, RUE ROYALE - Tél. : 17.18.18 - BRUXELLES
Succursales à Anvers, Bruges, Gand, Charleroi, Liège
et Luxembourg

Si jamais tu devais quitter
notre bonne ville
Et si tu parlais comme
agent colonial,

LA PRIMUS
BRASSERIE DE LEOPOLDVILLE

Te rappellera là-bas le pays
natal.

On en veut à notre Congo !

Depuis quelque temps, une campagne tantôt insidieuse, tantôt ouverte se développe contre notre terre d'Afrique. On n'ignore pas que beaucoup ne peuvent digérer que la petite Belgique ait pu se tailler au centre du Continent noir, grâce à la géniale perspicacité de Léopold II, un empire représentant quatre-vingts fois sa propre superficie et dont la richesse est inestimable. D'autre part, plusieurs pays, qui ont eu pas mal de déboires dans leurs possessions, acceptent difficilement que tout se passe sans heurts en Belgique africaine. Cette jalousie et ces convoitises ne datent pas d'hier.

Nous avons déjà rappelé ici — et nous y revenons, parce cela explique bien des choses et justifie bien des attitudes qui n'ont pas toujours été bien comprises — qu'en 1938-1939, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin et Goering (cela résulte de documents irréfutables) ont discuté du problème des colonies allemandes. Comme la plupart de celles-ci ont été cédées aux Anglais, on proposait tout simplement une récupération sur le dos des Belges et des Portugais.

En 1940, le petit Reynaud voulait se servir de notre Congo comme « monnaie d'échange » soit pour attirer l'Italie dans son camp, soit pour d'autres marchandages.

Tout récemment, au moment où on parlait de la constitution de la Fédération politique européenne, il a été question d'entretiens secrets italo-allemands, avec la bénédiction des « Grands Européens », portant sur la redistribution des territoires africains, et notamment les colonies portugaises et belges. Comme par hasard, sévissent dans ces institutions européennes, Reynaud et quelques autres politiciens spécialistes de la combine.

Mais, c'est surtout à l'O.N.U. qu'apparaissent les tendances anticolonialistes. Et comme la Belgique est un petit pays, que la richesse de sa colonie et la prospérité de la métropole font beaucoup de jaloux, on s'en prend plus facilement à elle qu'à une grande puissance. D'ailleurs, certaines grandes puissances ne seraient pas fâchées de nous voir en difficultés au Congo, afin d'avoir l'occasion d'intervenir, rien que pour nous... aider.

La pression de la commission de tutelle de l'O.N.U. augmente d'année en année. Nous avons été bien bons d'accepter de fournir à titre de simple information des renseignements sur le Congo. On veut maintenant les discuter et rendre cette fourniture obligatoire.

Cette ingérence est d'autant plus comique et inadmissible que les puissances coloniales, telles l'Espagne et le Portugal, qui ne font pas partie de l'O.N.U., ne sont soumises à aucun contrôle.

Ajoutons à cela, les contrôles vexatoires au Ruanda-Urundi : rapports détaillés, envoi de missions, droit de pétition des indigènes; on voulait même en convoquer devant l'organisation internationale en... consultation. Certes, nous exerçons seulement au Ruanda-Urundi un mandat confié par l'O.N.U., mais nous y avons des droits, conquis par nos armes, notre travail et notre argent. Nous ne pouvons les céder à personne. Seuls, les droits des habitants du pays ont une primauté sur les nôtres, mais nous ne pouvons leur en laisser le plein exer-

cice que lorsqu'ils seront en mesure de le faire. Et ce n'est pas pour demain.

Autre constatation : les attaques anticolonialistes sont menées par les Etats arabes, sud-américains et asiatiques, et même par les représentants de la république nègre du Liberia, alors que le niveau de vie d'une grande partie de la population de ces pays n'est pas supérieur à celui des indigènes du Congo et que ces pays connaissent pour la plupart des régimes qui n'ont rien de démocratique, quand ils ne demeurent pas moyenâgeux.

Derrière ces pays, dont l'attitude n'est cependant pas dépourvue d'un certain idéalisme, tirent les ficelles les représentants d'une idéologie qui accorde à ses intellectuels les plus éminents une liberté beaucoup moindre que celle dont jouit le dernier congolais.

Rappelons que sur une population mondiale totale estimée à 2500 millions d'âmes, un maximum de 200 millions ne sont pas encore émancipés. Les puissances occidentales ont libéré depuis la guerre et amené à l'indépendance des peuples représentant 750 millions d'hommes. Pendant ce temps, la Russie plaçait sous sa domination quelque 600 millions d'hommes.

Heureusement, la Belgique ne se laisse pas faire à l'O.N.U. Nos délégués, MM. van Zeeland, Van Langenhove et Pierre Ryckmans, surtout, ont non seulement défendu avec chaleur nos droits sur le Congo et le Ruanda-Urundi, mais ils ont encore pris l'offensive. Ils ont fait fort justement remarquer que dans un grand nombre de pays émancipés, vivaient des peuplades primitives et que l'O.N.U. ferait bien de s'intéresser à celles-ci aussi. On sait, en effet, que si nous sommes au Congo depuis moins de cent ans et avons réussi à pénétrer partout, il existe encore en Amérique du Sud et en Extrême-Orient des millions d'individus vivant à l'état sauvage le plus absolu, dont les autorités se désintéressent, sur lesquels elles n'exercent aucun pouvoir et avec lesquels elle n'ont généralement aucun contact. Cela laisse les Onusiens indifférents. S'ils s'intéressaient d'abord à ce problème ?...

On a lu la réponse étonnante que fit à cette... suggestion belge, le délégué du Liberia : je fournirai des renseignements sur nos populations arriérées, lorsque la Belgique en aura fourni sur sa minorité flamande !!! Après celle-là, tirons l'échelle.

Il nous faut affirmer avec force que la Belgique remplit parfaitement au Congo, la « mission sacrée », pour employer la terminologie grandiloquente de la Charte de l'O.N.U., qui lui incombe.

Nous avons toujours conçu notre action coloniale comme consistant dans la mise en valeur des ressources naturelles, l'éducation morale et intellectuelle des indigènes, et leur association progressive à la vie du pays. Nous nous efforçons de promouvoir leurs progrès dans tous les domaines. Nous préparons leur émancipation, mais l'heure n'en est pas encore venue. Il est ridicule d'imaginer, en dépit de progrès indéniables, que les Noirs soient déjà en mesure de s'administrer eux-mêmes. D'ailleurs, si nous faisons mine de partir, ils nous supplieraient de rester.

Au fond, ce n'est pas pour les beaux yeux des Noirs que travaillent les parisans de l'émancipation. Ils convoitent les richesses énormes du Congo et rien d'autre. Ne nous y laissons pas prendre.

L'ŒUVRE DE NOS ROIS

Il nous paraît utile de rappeler ici que notre Congo est avant tout l'œuvre de Léopold II. Sans lui, notre empire africain n'existerait pas. C'est pourquoi, ses successeurs ont pris un soin si grand de la sauvegarde du legs du Fondateur de notre Empire.

Déjà, Léopold Ier rêvait de doter la Belgique d'une colonie. Léopold II, tout jeune, était réellement obsédé par cette question. Alors qu'il était encore duc de Brabant, il écrivait à M. Lambertoni qu'il était temps de faire entrer dans la voie pratique les efforts en vue d'amener la Belgique à se procurer une colonie. Il jeta d'abord ses regards vers l'Extrême-Orient, l'Australie, la Chine, le Japon, la Cochinchine. Il suggéra la création d'une société belge pour l'exploration de l'Extrême-Orient.

Ensuite, il songea aux Iles Fidji, aux Salomons et aux Hébrides, dont il voulait faire notre province du Pacifique.

Dans l'introduction d'un ouvrage à la question coloniale, il définissait ainsi nos objectifs :

« Entourées par la mer, la Hollande, la Prusse et la France, nos frontières ne s'étendent jamais en Europe. C'est au loin qu'il faut retrouver les demi-provinces perdues... l'univers est devant nous... toutes les terres non appropriées sur la surface du globe peuvent devenir le champ de nos opérations et de nos succès. »

Quand il se lança dans ce qui paraissait être alors l'aventure congolaise, il eut immédiatement l'ambition de faire du Congo le « quartier-général du mouvement civilisateur en Afrique ».

Il assignait à nos agents en Afrique une mission bien précise :

« Développer l'œuvre de civilisation. Et pour ce, soumettre les populations à des lois nouvelles dont la plus impérieuse comme la plus salutaire est celle du travail. Assurer le libre épanouissement de la population native. » Bref, le programme devait consister dans une régénération matérielle et morale.

En léguant le Congo à la Belgique, par son testament daté du 2 août 1889, Léopold II insistait sur le fait que la cause du Congo se confond avec celle de ses nombreux martyrs.

Et dans sa lettre du 3 juin 1906, qui constitue en quelque sorte un codicille à son testament, il souligna avec force :

« ...le legs du Congo fait à la Belgique devra toujours être maintenu par elle dans son intégrité. En conséquence, le territoire légué sera inaliénable dans les mêmes conditions que le territoire belge. »

Et il écrivait encore, ce que tous les Belges peuvent répéter avec lui aujourd'hui : « ...Mes droits sur le Congo sont sans partage; ils sont le produit de mes peines, et de mes dépenses. »

Dans les semaines qui ont précédé sa mort, l'avenir du Congo le préoccupait surtout; il craignait la faiblesse des politiciens. Aussi répétait-il à son Premier Ministre :

« Si vous cédez un jour une parcelle de nos droits sur le Congo, votre vieux Roi se leverait de son tombeau pour vous le reprocher. »

On comprend que les Augustes Successeurs de Léopold II se soient inspirés de son message.

Albert Ier, avec ce sens de l'humanité qui le caractérisait, insista à maintes reprises sur notre rôle civilisateur. En avril 1910, il disait notamment : « Un peuple colonisateur qui comprend ses vrais intérêts a souci avant tout, du bien-être des populations soumises à sa tutelle. »

Et ouvrant en décembre 1920 un Congrès Colonial :

« La colonisation est une des fonctions les plus élevées des sociétés parvenues à une phase avancée de civilisation. Mais, il n'y a pas de fonction sans devoir et le premier de tous est la mission d'émancipation que la mère-patrie doit remplir vis-à-vis de ces races primitives. »

En 1926, il répétait :

« Nous avons une responsabilité vis-à-vis de ces populations. ...Nous devons défendre leur vie et préserver leur santé, d'une part par l'assistance médicale... d'autre part, par l'outillage économique et la machinerie perfectionnée... »

Le roi Léopold III effectua de longs voyages d'étude, non seulement dans notre colonie, mais encore dans de nombreux territoires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, afin de se familiariser avec les problèmes de la colonisation.

Deux des voyages qu'il fit au Congo furent consacrés l'un au problème de la main d'œuvre, l'autre au développement de l'agriculture. A son retour, il établit des rapports d'un intérêt et d'une clarté remarquables. Parlant au Sénat, le 25 juillet 1933, retour de son second voyage, le Duc de Brabant disait notamment :

« L'une et l'autre de ces études, je les ai poursuivies, pénétré de la conviction que l'indigène constitue la base de la richesse de toute colonie, et que l'amélioration de ses conditions morales et matérielles d'existence est la tâche primordiale que nous ayons à remplir en Afrique. »

« ...le succès des entreprises européennes ne doit pas être considéré comme le but final de notre activité. »

Dans son « Testament politique, écrit au moment où les sbires de Hitler l'emmenaient en Allemagne, Léopold III, soucieux avant tout de la sauvegarde de notre indépendance, et se méfiant à juste titre de certaines possibilités de marchandages, « exige » (le mot est catégorique, mais justifié) le rétablissement de l'indépendance intégrale de la Belgique et de ses possessions africaines.

Il ajoute : « J'entends aussi qu'il ne soit porté aucune atteinte aux liens qui unissent la colonie à la métropole. »

On retrouve le même souci dans son dernier message à la Nation, en juillet 1950 : « N'oublions jamais qu'elle (la tâche constitutionnelle du Roi) comporte le maintien de l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de la Belgique et du Congo Belge ». Et la phrase ultime fut « Que Dieu protège la Belgique et notre Congo ! ».

Notre jeune roi Baudouin Ier a déjà, en plusieurs circonstances manifesté des préoccupations absolument identiques. Il saura comme ses prédécesseurs se soucier du maintien intégral de nos droits en Afrique et veiller à ce que se poursuive sans désespérer notre mission civilisatrice.

Nous nous excusons des longues citations ci-dessus. Elles nous paraissent s'imposer, car elles montrent la continuité de pensée de tous nos Souverains : le Congo est et doit rester intégralement belge; nous sommes en Afrique pour apporter la civilisation et non exploiter les indigènes. Toutes ces paroles royales sont particulièrement expressives; et nul mieux que le Roi n'interprète la volonté nationale.

Ne perdons pas de vue que la formule de prestation de serment royal, seule, comporte l'engagement de maintenir l'intégrité du territoire national, donc également du Congo, et qu'un Roi qui permettrait, sans s'y opposer de toutes ses forces, qu'il y fut porté atteinte, manquerait à son serment.

HOMMAGES ETRANGERS

Nous avons dit qu'il existait de multiples témoignages d'étrangers qui sont revenus remplis d'admiration de leurs voyages au Congo belge. D'éminentes personnalités américaines, tout dernièrement, n'ont pas tari d'éloges sur notre œuvre civilisatrice.

Extrayons simplement cette phrase d'une série d'articles extrêmement flatteurs publiés dans « Fortune », un grand magazine économique :

« ...Comment La Belgique est parvenue à accomplir cette tonnante œuvre congolaise en un demi siècle est une histoire remplie de peine, de sacrifice, d'ingéniosité et de patience. Une histoire qui est peut-être unique dans les annales coloniales. »

Et l'« Irish Press », organe du parti du Premier Ministre irlandais, étudiant les causes des nombreuses difficultés que rencontrent en ce moment les Britanniques dans leurs colonies africaines, alors qu'au Congo tout est parfaitement calme, mettait en contraste la politique belge au Congo et celle de la Grande-Bretagne dans les territoires confiés à sa garde : « On peut trouver, au Congo Belge, y lisait-on notamment, l'exemple de blancs et de noirs travaillant heureusement ensemble, exemple qui pourrait servir tant à l'Afrique qu'à l'Europe. »

CE QUE PENSENT LES CONGOLAIS

Voyons un peu ce que pense l'élite congolaise. Sous le titre « M. Pierre Ryckmans exprime exactement nos vues », un évolué écrivait dans « La Voix des Congolais » :

« Nous qui sommes l'avant-garde de la masse congolaise, n'ayons jamais la faiblesse de croire que l'on est mieux ailleurs que chez nous. Si l'on nous permettait de faire une déclaration catégorique, nous la formulons ainsi : nous sommes pour la civilisation belge. Nous ne sortons pas de là. Ceux-là qui vinrent seuls à notre secours dans les moments les plus sombres de notre histoire, alors que les autres peuples nous ignoraient, ont un droit imprescriptible à notre reconnaissance pleine et entière, car ils sont les fils de notre grand bienfaiteur, le roi Léopold II. »

LES ANTICOLONIALISTES

Et pour que le tour d'horizon soit complet, voyons ce que pensent réellement les anticolonialistes de la question coloniale.

Dans un livre consacré par sa plume... géniale au problème des colonies, Staline écrit en toutes lettres : « Nous sommes pour la séparation des colonies d'avec les puissances occidentales, nous sommes contre la séparation des régions périphériques d'avec la Russie. »

On n'est pas plus cynique.

Et le pandit Nehru répondait à un peuple de l'Inde qui se prévalait de nombreux motifs pour réclamer son indépendance :

« Je vous refuse l'indépendance, parce que la tendance actuelle est plus à l'intégration des peuples qu'à leur séparation et à l'indépendance. »

Si les Anglais lui avaient répondu cela en 1945 !...

Il est temps de conclure. Il ne faut pas se le dissimuler : nous connaissons encore des heures difficiles si nous voulons conserver notre Congo. Il faut que les Belges se servent les coudes et qu'ils ne manquent aucune occasion pour proclamer avec force, l'inaliénabilité de leurs droits. Veillons aussi à ce que certains politiciens fumeux ou ambitieux ne compromettent ces droits imprescriptibles en faisant des concessions spectaculaires et intéressées (à leur point de vue) sur l'autel de l'union européenne ou du pacifisme naïf.

Nous estimons qu'il faut rendre plus intime l'union entre la Belgique et le Congo, tant sur le plan politique, qu'économique, social et culturel. Il faudra profiter de la prochaine révision constitutionnelle pour renforcer plus expressément encore ces liens communautaires.

Il faut que tous les Belges prennent mieux conscience de l'existence de notre empire, qui ne forme qu'un avec la Belgique dont il est un morceau, notre « dixième province », la plus grande, la plus belle. Comme le rappelait récemment, Monsieur le Gouverneur Général Pétillon, le Congo est tout simplement « La Belgique d'outre-mer ».

A. H.

La Fraternelle remet à S.M. le Roi un Album consacré à la Cérémonie de Martelage

Le 22 octobre, une délégation de la Fraternelle conduite par le Lieutenant Général DESCAMPS et composée en outre de MM. BODSON, FORGET et HUBERT, a été reçue par le baron CARTON de WIART, Grand Maréchal de la Cour, auquel elle a remis un magnifique album de photographies de la cérémonie d'inauguration du Monument Ch. A. à Martelage, destiné à S.M. le Roi.

A la suite de cette démarche, notre président a reçu la lettre suivante :

Le 23 octobre 1952.

Monsieur le Lieutenant Général,

J'ai eu l'honneur de remettre au Roi le bel album de photographies, rappelant la cérémonie d'inauguration du Monument des Chasseurs Ardennais à Martelage, que vous étiez venu m'apporter à Son intention, avec une délégation de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Sa Majesté s'est montrée très sensible à cet hommage ainsi qu'aux sentiments d'attachement et de dévouement dont vous m'avez demandé de Lui transmettre l'expression.

Le Roi me charge de vous en remercier très vivement ainsi que tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-Général, les assurances de ma haute considération.

Le Grand Maréchal de la Cour,
(Sé) Baron CARTON de WIART.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Le Lieutenant Général Descamps, Président National et le Comité National de la Fraternelle, l'Administration et la Rédaction du Bulletin,

présentent à tous les Chasseurs Ardennais et à leurs familles, leurs vœux de bonheur les plus cordiaux, à l'occasion du renouvellement de l'année.

SECTION D'ARLON

Plus de quatre cents enfants d'anciens chasseurs ardennais participent à Arlon à une grande fête de St-Nicolas.

Fidèle à une tradition infiniment sympathique et déjà bien ancrée dans les usages locaux, la section d'Arlon avait convié les enfants de ses membres à une grande fête de St-Nicolas qui se déroula le dimanche 7 décembre, dans la salle du Palace.

Dès 14 heures, entourés de leurs parents, plus de quatre cents enfants aux yeux brillants d'espoir se pressaient devant la scène ruisselante de lumière sur laquelle allait apparaître le grand saint. Le président Raymond Reuter ouvrit la fête en exprimant à tous et à toutes de cordiaux souhaits de bienvenue et en saluant plus spécialement la présence du colonel Schouvelier, commandant la 12^e Brigade, ainsi que de nombreux officiers de Chasseurs ardennais qui étaient venus passer quelques heures au milieu des familles de leurs anciens soldats. Le président ne manqua pas non plus de souligner le geste émouvant de Mme Breyer-Lussot, de la Grand'Rue qui, comme les années précédentes, avait offert au Comité un important lot de jouets en souvenir de son fils Jean.

Il était un peu plus de 14 h. 30 quand garçonnets et fillettes, entraînés par le camarade Raemdonck et l'excellent orchestre Novelty, entonnèrent les chants pour appeler St-Nicolas. Celui-ci ne se fit guère attendre, il apparut dans le fond de la salle et gagna majestueusement le trône qui lui avait été préparé sur la scène. Et le défilé et la distribution commencèrent. Plusieurs dames de membres du Comité aidaient St-Nicolas dans sa lourde mais agréable tâche et remettaient à chaque gosse une grande coupe et un jouet. La distribution terminée, St-Nicolas quitta la salle avec le cérémonial d'usage puis s'organisa un petit croquet musical auquel prirent part une quinzaine de jeunes artistes en herbe. Citons notamment : Marie-Jeanne Graas, Jeanine Kort, Rose-Marie Welter, Arlette Ledune, Jacqueline Gonze, Marcel Sainthuille, Guy Camp, Pierre Graas, Lyane et Mariette Gerardyn, Jacques Pierson, Marcel Noël, René Dupus, Claude Berg, Léon Jeanty et Marie-Louise Decker.

Une tombola, dont le gros lot était un splendide vélo d'enfant, fit de nombreux heureux et la fête se termina par la projection de plusieurs films comiques et de des-

sins animés, qui mirent le comble à la joie de la turbulente assistance.

Le soir, un grand bal organisé par la Section dans la même salle, obtint lui aussi, plein succès.

Bref, la journée du dimanche 7 décembre fut intégralement marquée à Arlon du signe « Chasseur ardennais ». Cette réussite fut le résultat des efforts conjugués de tous les membres du comité arlonais et plus spécialement du président Raymond Reuter, du secrétaire Albert Maréchal, du trésorier Fernand Crochet, de l'animateur Pierre Raemdonck, du décorateur Ernest Müller ainsi que des commissaires Tay, Weron, Gepts, Theberath, Dechambé, Legat, Crombez, Strobbe et Fradcourt qui réalisa pour la journée une magnifique affiche publicitaire. Un merci tout spécial à MMelles Tay et Chabot qui se dévouèrent à la vente des billets de la tombola ainsi qu'à Mme et Melle Fradcourt qui tinrent le buffet.

A signaler également le beau geste de la firme Watringem qui offrit gratuitement tout un lot de plantes vertes pour la décoration de la salle. Une mention spéciale de gratitude au Basket-Club « La Butte » qui remit spontanément son bal à huit jours, pour permettre à celui des Chasseurs ardennais d'être seul à l'affiche arlonaise et d'obtenir ainsi un gros succès de foule.

Et pour finir un grand merci à MM. Schneidesch frères et Schneider, respectivement propriétaires et gérant de la salle du Palace, qui comme toujours furent particulièrement aimables et généreux.

SECTION DE LIEGE

Parmi les activités récentes de la section de Liège, signalons l'envoi de 480 kgs de livres et revues au 1^{er} Ch. A., ainsi que d'un stock au 2^e Ch. A., l'offre d'une chabule pour la chapelle érigée à la mémoire du grand patriote Walther Dewé, chef de la Dame Blanche. Lors de la joyeuse entrée de S. M. le Roi à Liège, le groupe de la Fraternelle était le plus nombreux parmi ceux de l'U.F.A.C.

La section a participé à toutes les manifestations patriotiques et a notamment représenté l'U.F.A.C. - Liège aux manifestations combattantes franco-belges de Lille.

Nos amis, les avocats Hoornaert et André ont aidé plusieurs membres qui ont eu recours à leurs conseils.

SECTION DE VIRTON

La section de Virton a tenu son assemblée générale le 30 novembre.

Rappelons la composition de son comité :
Président : O. FABER, St-Léger.
Secrétaire : R. AUTEHENNE, Couvreur.
Trésorier : L. MASSIN, avenue Bouvier, Virton (C.C.P. 862.19).
Membres : M. GREVISSE, av. Bouvier, Virton ; P. TALBOT, Signeulx.

SECTION DE NEUFCHATEAU

COTISATION 1953

Pour faciliter la perception des cotisations du prochain exercice, nous prions les membres de la section de Neufchâteau de bien vouloir, dès maintenant et sans attendre un autre avertissement, verser le montant de leur cotisation, soit 30 F, au C.C.P. 1978.66 de Fr. Hannick, Neufchâteau ou 3791.87 de A. Balheur, Wittimont-Légilse.

COMITE DE LA FLAMME

La Fraternelle est membre d'honneur du Comité de la Flamme. Elle ravivera la Flamme du Soldat Inconnu, pour la première fois, au début de février.

SECTION DU BRABANT

L'Assemblée Générale Statutaire du 14 décembre

L'Assemblée Générale Statutaire de la section du Brabant a réuni une centaine de membres au « Lion d'Or », le 14 décembre. La séance fut ouverte à 10 h. 30' par le lieutenant-colonel Krack, président du Comité de la section.

Au bureau avaient pris place : le lieutenant général Merckx, le général-major Velghe, le lieutenant-colonel Renson, Messieurs Holmbaeker, secrétaire, Bodson, trésorier, Forget, premier vice-président et président du Comité des fêtes, et Hubert, rédacteur du Bulletin.

Avant l'ouverture de la séance, et respectant en cela la tradition, le président avait fait exécuter la sonnerie « Au Drapeau » et devant l'assistance debout avait rappelé à tous le devoir de se grouper autour de l'emblème à l'occasion de certaines circonstances.

Après l'hommage rituel aux morts et l'exécution du « Last Post », le lieutenant général Merckx remit à M. Fabeck, la Croix de Guerre avec palme qui lui a été décernée pour activité dans la résistance.

Les lieutenants généraux Descamps et Ley, empêchés d'assister à l'assemblée générale pour raison de santé, avaient écrit chacun une longue lettre au président. Le contenu de ces lettres est communiqué à l'assistance par le secrétaire et, sur proposition du président, un télégramme de respectueuse sympathie est adressé à nos deux commandants de Division.

Nos camarades Fernand Delhamende et Van Hoof, respectivement président et vice-président des sections de Huy et de Bastogne, qui avaient promis leur assistance ont été, en dernière minute, dans l'impossibilité de se déplacer.

Le président remercie les membres présents à la réunion. « Toujours les mêmes... ! dit-il, et les figures qu'il retrouve dans l'assistance sont celles que l'on voit pour la plupart à toutes nos réunions. Il critique sévèrement les « pantouflards » qui disposent avec facilité des prétextes toujours les mêmes pour justifier leur absence en toutes circonstances.

Des remerciements particuliers sont adressés au président et au secrétaire de la section de Liège, à M. Knock, aux généraux Merckx et Velghe, à nos grands invalides, Hubert et Nisol, à M. Marloie et le président rappelle la mémoire des camarades décédés en 1952.

La parole est donnée au secrétaire. Celui-ci expose l'activité de la section au cours de l'exercice 1951-1952 (des passages essentiels de ce rapport figurent ci-après).

Le président remercie le secrétaire, qui est vivement applaudi, et attire l'attention sur les points essentiels du rapport.

Les vérificateurs des comptes de gestion : MM. Roegiers et Casseur donnent lecture de leur rapport et demandent à l'assemblée de ratifier leurs constatations en insistant sur la remarquable tenue des documents comptables soumis à leur vérification ; après ratification et sur proposition du président, MM. Roegiers et Casseur acceptent de contrôler les comptes de trésorerie pour 1952.

Le trésorier donne alors lecture de son rapport.

La situation financière arrêtée au 31-12 s'établit comme ci-dessous :

En C. C. P.	23.421,35
En espèces	800,—
Crédit en banque	4.784,50
Dépôt en litres	45.000,— (val. act. 40.180)
	soit 73.825,85

Le président adresse ses remerciements au trésorier, il le félicite pour sa remarquable gestion de fonds et il est alors procédé aux élections statutaires.

MM. Krack, Renson, Roegiers et Huppert membres sortants du comité et se représentant sont réélus. Le remplacement d'un membre démissionnaire, la décision d'étendre le comité, créent trois postes de commissaires à conférer. Le major B.E.M. Borgniet MM. Van Frachen et Casseur sont élus.

Le secrétaire donne alors lecture du passage de la lettre du

général Ley, où il est question de la remise de la maquette du monument de Martelange au Musée Royal de l'Armée et de la création en ces lieux d'une section « Chasseurs Ardennais ». Ce nouveau projet du père du monument est accueilli avec enthousiasme.

M. Hubert donne quelques explications relatives au Bulletin. Il souhaite que la prospection en faveur de la publicité soit plus active.

Le président expose alors la grosse question de l'affiliation à l'U.F.A.C. Il serait partisan de proposer à l'A.G. de la Fraternelle le retrait des Chasseurs Ardennais de cette fédération et de demander le parrainage des « Croix de Feu ». Un débat s'engage. Y prennent part : le colonel Laforet, le major Borgniet, le commandant Roegiers et M. Hubert. Un élément nouveau est amené dans la discussion par M. Hubert qui demande à surseoir à une décision en raison d'événements possibles.

En conclusion, les membres décident de faire confiance au comité et lui laissent l'initiative de présenter à l'A.G. de la Fraternelle toute proposition qui sera dictée par les événements.

Le président fait alors un large tour d'horizon dans la vie de la section et fait la critique que justifient les commentaires du secrétaire et du trésorier en y ajoutant ses considérations personnelles sur l'activité des membres de la section.

Le général Merckx prend ensuite la parole. Il exprime sa joie et sa fierté de siéger au milieu des anciens, fait l'éloge du comité du Brabant et invite les Chasseurs de la section à se grouper autour de ce « comité dynamique ». Le général, parlant du débat sur la question de l'U.F.A.C. exprime le vœu que soit maintenue l'union des anciens combattants Il souhaite que la proposition qui fera le Brabant à l'A.G. de la Fraternelle soit en parfait accord avec l'unanimité de ses membres.

Le lieutenant-colonel Renson donne ensuite connaissance des nouvelles dispositions en matière de pensions militaires et rappelle qu'il se tient à la disposition de ceux que cette question intéresse.

Le président conclut en demandant aux membres présents de porter la bonne parole aux indifférents et après un vibrant appel aux sentiments d'honneur et de patriotisme des Chasseurs Ardennais il déclare close l'assemblée générale statutaire du Brabant.

A l'issue de l'A.G. un ciné a réuni dans une ambiance de « tonnerre » près d'une centaine de « Chasseurs et Chasseresses » et tout ce monde endiablé se livra ensuite aux joyeux ébats de la danse tard dans la soirée, avec la promesse formelle de « remettre ça ».

UNE CONFERENCE DU GEOLOGUE TAZIEFF

Qui n'a suivi dans la presse les péripéties angoissantes du drame de la Pierre St-Martin, où périt le géologue Marcel Loubens. Parmi les héros de cette épopée, se trouvait un Chasseur Ardennais, le géologue et cinéaste bien connu Haroun Tazieff.

Notre camarade a bien voulu accepter de donner une CONFERENCE au profit du service social de la section du Brabant, du service du Bulletin et du Fonds Marcel Loubens. Sujet :

LE GOUFFRE DE LA PIERRE SAINT-MARTIN et LES DESERTS DU SAHARA ET DE L'ARABIE

Cette conférence organisée par la Fraternelle aura lieu le 25 février, en la salle du Conservatoire, rue de la Régence à Bruxelles.

Qu'on retienne la date et que tous les membres se préoccupent de placer des cartes ! Des instructions détaillées seront envoyées dans une prochaine circulaire.

Sur toutes vos demandes, mentionnez votre nom en imprimé et le numéro de votre carte de membre de la fraternelle pour l'année en cours.

L'Activité de la Section en 1952

Voici l'essentiel du rapport présenté à l'Assemblée Générale de la Section du Brabant, par son actif secrétaire, notre ami Helmbacker :

L'année sociale qui vient de s'écouler a été marquée par l'événement le plus important dont puisse s'enorgueillir notre Fraternelle.

Martelage !... Les commentaires en ont été suffisamment diffusés dans toute la presse belge et étrangère pour que rien n'y soit ajouté.

Toutefois, anticipant sur l'ordre avec lequel je vous présente annuellement ce rapport, je considère comme un devoir de vous parler de cette manifestation en premier lieu, et d'y ajouter les quelques considérations qui s'imposent.

Il est bon que vous sachiez que la réalisation de ces cérémonies revient pour une bonne part à la section du Brabant.

Sous l'impulsion du Colonel KRACK, qui a rendu tantôt un hommage mérité au Général LEY, une équipe de vainqueurs a organisé, de Bruxelles, des fastes qui devaient se dérouler à 150 km. de distance.

Il ne serait presque pas possible de vous compter les heures diurnes, et nocturnes surtout, que ces travaux ont nécessités des kilogrammes de papier qu'il a fallu noircir et le temps passé au téléphone.

En vous tenant ce langage, il n'entre pas dans mon intention d'en faire tirer quelque avantage pour les promoteurs de ce que les spectateurs unanimes ont déclaré grandiose ; je désire simplement souligner quelques traits essentiels. Ils sont d'ailleurs toujours les mêmes.

Jama's comme maintenant ces mots :

Patriotisme !
Civisme !
Dynamisme !
Idéal ! Enthousiasme !

n'ont été prononcés. Ils ont perdu, eiroit-on, tout le sens qu'on leur attribuait pour ne devenir, hélas, que synonymes de l'Affaire d'intérêt ;

Croc-en-jambe à l'usage des politiciens ;

Agitation ;

Soif de jouissance et de possessions matérielles.

Est-ce bien tout ce qui reste des vertus pour lesquelles vous vous êtes battus, il y a douze ans ?

Contre cette passivité décadente, il s'est trouvé quelques hommes pour ranimer pour quelques heures la petite flamme qui brûle encore au fond du cœur de certaines d'autres hommes.

Et c'est ici que je voulais en venir. Comme nous vous le disons tous les ans ici, comme nous l'écrivons dans notre bulletin ; pour ramener toutes ces valeurs à leur échelle normale, il ne suffit pas que vous acceptiez que cette tâche fut confiée à quelques-uns en vous disant « Ils sont là pour cela ».

C'est plus que le sort d'une Fraternelle qui se joue dans cette lutte que nous menons contre l'indifférence, c'est le sort et la sauvegarde des valeurs morales sans lesquelles nous sommes tous condamnés à périr.

Si chacune des associations d'anciens combattants pouvait réunir seulement deux cents membres animés de la volonté opiniâtre de maintenir et de faire triompher les idéaux inscrits dans leurs statuts, il n'y aurait plus d'incivisme, il n'y aurait pas de patriotes à faux nez, il n'y aurait pas de voleurs de gloire.

Or, sachez reconnaître en toute franchise que 30 p. c. d'entre vous ne se souviennent de leur Fraternelle que lorsqu'ils en ont besoin.

Si les considérations vous paraissent empreintes d'un certain pessimisme dites-vous qu'elles se justifient de votre absence aux cérémonies importantes auxquelles nous vous convions d'assister.

* * *

Passons au rapport sur l'activité de la section du Brabant durant l'année écoulée.

76 nouveaux membres ont été recrutés.

Par contre, 124 ne figurent plus à nos fiches.

Des 124 manquants, une cinquantaine ont été passés à d'autres sections : quant au restant nous les comptons parmi les « refusés » ou « parti sans laisser d'adresse », je n'ajouterais rien à ce propos, ces commentaires ont été faits les années précédentes.

NON MANIFESTATIONS

Le 26 janvier 1952, fête intime au « Lion d'Or », suivie d'une sauterie. Nous renouvelons cette fête tantôt.

Le 8 mars 1952 — Grand bal annuel organisé à la maison des Invalides. Gros succès. Les bénéfices réalisés nous ont permis de faire cette année une belle fête de St-Nicolas à nos enfants.

Le 6 avril 1952 — Organisation d'un spectacle au théâtre Patria en accord avec le Cercle Lyrique Lutaetia, au profit de notre service social.

Le 15 juin 1952 — Pèlerinage à Vinkt. Une vingtaine d'anciens chasseurs présents. Le Comité avait payé 25 francs par membre participant.

Le 6 décembre — St-Nicolas a été fêté par nos enfants. 126 ont reçu les cadeaux traditionnels. Belle ambiance de fête enfantine. Impatience de beaucoup de parents qui n'ont pas jugé opportun d'attendre que Saint Nicolas se soit retiré pour filer en parfait « belgicain ». Singuliers remerciements pour les organisateurs. Les enfants se sont retournés vers le Grand Saint sans comprendre !... Nous avons compris et hoché la tête... Hélas !...

AUTRES MANIFESTATIONS

Le 30 mars 1952 — Délégation avec drapeau à Marche où la jeune section reprenait un magnifique élan.

Le 19 avril 1952 — Vielsalm — Remise du drapeau au 3e Bon de Chasseurs Ardennais, délégation du Brabant avec drapeau.

Le 26 avril 1952 — Bastogne — Remise du drapeau au 2e Bon de Chasseurs Ardennais ; quelques membres du Brabant avec un drapeau de la section.

Le 27 avril 1952 — Martelage — Assemblée Générale. — Le Brabant était représenté par son Président, le secrétaire et le trésorier.

Le 4 mai 1952. — Bruxelles — Journée de l'Infanterie — Présence du drapeau et d'une délégation.

Le 11 mai 1952. — Martelage — 3 cars pleins pour la section mais une soixantaine de membres seulement. Le comité avait décidé d'intervenir pour 75 frs par membre qui participait au voyage.

Si on ajoute les 25 francs payés pour le voyage à Vinkt, cela fait 100 francs, soit plus de trois fois la cotisation.

Le 8 juin 1952. — Un drapeau de la section à Watermael-Boitsfort avec une petite délégation.

Les 23 et 25 août. — Vielsalm — Cérémonie à l'occasion du transfert du Corps du Chasseur RAUCROIX tué à Vinkt en 1940. Délégation du Brabant avec drapeau.

Le 4 octobre 1952. — Bruxelles — Anniversaire du Cercle Gaumais. Délégation avec drapeau.

Le 5 octobre 1952. — Uccle — Cérémonies organisées par l'U.F.A.C. — Délégation avec drapeau.

Le 21 octobre 1952. — Bruxelles — Commémoration de la Bataille de l'Yser — Défilé devant le Roi, 33 membres avec drapeau.

Le 2 novembre 1952. — Bruxelles — Messe à l'église St-Joseph, à la mémoire des Anciens Combattants 40-45 — Drapeau de la section.

Le 11 novembre 1952. — Bruxelles — Commémoration de l'Armistice — Hommage au Soldat Inconnu — 27 membres avec drapeau.

A toutes ces manifestations les mêmes figures se sont retrouvées. Un grand merci leur est dû. Sans eux nous ne serions nulle part.

ACTIVITES SOCIALES

Une cinquantaine de cas ont été réglés par le secrétariat.

Il s'agissait de :

- 1) pensions ;
- 2) intervention auprès de certaines administrations ;
- 3) demandes relatives à des D. H. ;
- 4) renseignements divers ;
- 5) rengagement à l'Armée.

Presque tous ces cas ont été traités avec succès sauf ceux frappés de forclusion ou pour lesquelles les prétentions n'étaient pas fondées.

Plusieurs interventions sous forme de dons en argent dans des cas particulièrement critiques. Avec plus de ressources nous pourrions faire mieux. Quand nous vous demanderons de faire rentrer des fonds vous savez ce qu'il vous reste à faire.

CARTE DE COMBATTANT

Moins de dossiers cette année. Environ 300 seulement. Quelques cas restent litigieux. Ils seront traités incessamment.

* * *

Le Comité s'est réuni en 23 séances, le Comité restreint 7 fois. Le Comité des fêtes 3 fois.

Cela revient à dire que les membres des 3 comités ont consacré 33 de leurs soirées au bien commun.

De plus, chacune des manifestations importantes auxquelles la section a participé a exigé la présence d'au moins 4 membres du Comité.

Il n'y a dans ces prestations que le souci de vous représenter comme il se doit que vous le soyez. Les membres du comité ont comme vous tous leurs occupations professionnelles, leurs soucis et leurs ennuis.

Nobnohstant cela, aucun signe de lassitude, aucune humeur désagréable, on continue.

Nous n'avons pas mal arrangé toutes ces histoires. Mais je me demande ce qui pourrait nous arrêter si au lieu de nous retrouver une poignée aux rassemblements nous arrivions à en grouper 200 ? Ce serait terrible !...

EN PREPARATION

1) Le 7 mars 1953 — Bal annuel à la maison des Invalides. Les bénéfices à réaliser seront comme chaque année axés sur une tombola. Nous ne savons pas acheter de lots et vous demandons de prospecter votre secteur d'activité. On peut les envoyer soit chez Omer FORGET, 2, Avenue des Ortolans, à Boisfort ou au secrétariat.

2) Une conférence avec projection filmée par Monsieur TAZIEFF, le spéléologue bien connu et chasseur Ardennais par dessus tout.

Des informations vous seront données en temps opportun.

Pour ces deux manifestations des cartes seront à votre disposition. Peut-être vous sera-t-il possible d'en placer parmi vos amis et vos connaissances, je le souhaite et c'est sur ce vœu que je clôturerai mon rapport concernant l'année 1951-1952.

Le Secrétaire,
HELMBACKER.

ADRESSES A RETENIR

Présidence : 22, avenue Alexandre Bertrand, Forest.

Secrétariat : 101, rue Louis Hap, Bruxelles IV.

Trésorerie : 133, rue Franklin, Bruxelles, C.G.P. 3522.42.

Service d'expédition : 103, avenue Léon Mahillon, Bruxelles.

Les membres qui n'auraient pas encore versé leur cotisation sont priés de le faire sans tarder au C.C.P. du trésorier.

A Bodange

le 25 Novembre 1952

Le Colonel DUMORTIER, Madame BRICART, le Colonel DANLOY, le Lieutenant-Colonel PIERRET et les Officiers du cadre de l'Ecole assistent, place de la Gendarmerie à ARLON, à l'impressionnant défilé de la nouvelle promotion d'Adjutants candidats Officiers d'Infanterie.



25 novembre dernier : grande journée militaire à Arlon. En effet, la 14e Session de Candidats Officiers de Réserve de l'Ecole Royale d'Infanterie se terminait, et les quelque 40 élèves, flamands et wallons, recevaient l'étoile d'argent d'Adjudant avant de partir dans les différentes unités d'Allemagne et de Belgique comme chefs de Peloton.

Le Commandant d'Ecole, le Colonel Dumortier, avait eu l'heureuse idée de choisir Bodange comme endroit pour cette cérémonie. Bodange, où en 1940, une Cie. de Chasseurs Ardennais commandée par le Commandant Bricart, tint la tête pendant 12 heures à un nombre d'Allemands 10 fois supérieur : 24 tués, dont le Commandant Bricart, et plus de 60 blessés témoignent de l'héroïsme de nos bérés verts.

Le Colonel Dumortier, Commandant l'Ecole, le Colonel Danloy et de nombreux officiers du Bataillon Commando,

Mme Bricart, Veuve du Héros, le Lieutenant-Colonel Pierret, organisateur de la journée et les officiers du cadre de l'Ecole, écoutèrent avec émotion le capitaine-commandant de Réserve Autphenne, Chef de Peloton survivant, expliquer et commenter brièvement aux nouveaux Adjutants les phases de cette magnifique résistance.

Dans le froid piquant d'une matinée de gel, immobiles, ceux-ci suivirent le combat sur le terrain même étalé à leurs yeux. Des fleurs furent déposées sur la hauteur voisine, là s'éleva le calvaire proche de l'endroit, où le Commandant Bricart tomba, frappé d'une balle en plein front.

Puis la longue théorie des camions militaires reprit la route d'Arlon, où un défilé et un dépôt de gerbes au monument du 10e de Ligne clôturèrent la matinée.

La relève est assurée. Et une nouvelle session, la 15e, a commencé le 1er décembre.

Fiançailles princières

Comme tous les Belges, les Chasseurs Ardennais se sont réjouis de l'annonce des fiançailles de notre Princesse Joséphine-Charlotte avec le Grand-Duc Héritier Jean de Luxembourg.

Lorsque ce dernier a présenté sa fiancée à la population luxembourgeoise, la musique de la garde a joué une arabesque sous le balcon du Palais grand-ducal. Et à notre grand plaisir et fierté, la musique a joué, outre les hymnes belges et luxembourgeois, celui de la maison grand-ducale et la Marche Prince Jean, notre Marche des Chasseurs Ardennais.

Merci, Chef!

Intervention royale

Nos rois ont toujours su frapper un grand coup quand il le fallait. Et notre jeune roi Baudouin marche fièrement sur les traces de ses augustes devanciers. On sait combien affligée et honteuse est l'existence de trop nombreux taudis, au centre même de notre capitale, où fourmillent tant d'immeubles administratifs fastueux. Chaque fois qu'on parlait de ce chanere: pas d'argent!

Il aura suffi que notre Roi, prenant le taureau par les cornes, aille faire une visite impromptue dans ces logements misérables, pour que tout le monde s'y intéresse subitement et que sur ses instances, le Conseil des Ministres décide que des mesures législatives seraient proposées afin de donner la plus grande efficacité à la lutte contre ce fléau.

On sait que le roi Albert déjà, et le Roi Léopold avaient personnellement mené une lutte décidée contre les taudis, spécialement au Borinage.

En attendant...

que nos pauvres gens soient logés décentement, on ne refuse rien à ceux qui, inciviques ou détenus de droit commun, peuplent nos prisons. Il y a pas mal de nos compatriotes qui échangeraient volontiers leur logement contre celui de ces messieurs et dames. Parait que cela fait partie du programme de rééducation!

Ainsi, on vient de consacrer 40.000 frs à la prison centrale de Louvain à l'aménagement d'une salle de cinéma, ainsi que 53.000 frs à la transformation d'une belle salle d'attente. Il ne faut pas que les visiteurs s'inquiètent des conditions de vic...

La Princesse Jean de Mérode

Il est à peine besoin de dire combien les Chasseurs Ardennais se sont associés de grand cœur à la manifestation qui s'est déroulée en décembre en l'honneur de Madame la Princesse Jean de Mérode, présidente de tant d'œuvres, s'intéressant aux anciens combattants, invalides, etc. On se rappelle que la Princesse présida l'Œuvre Nationale de Service Social aux Familles de Militaires, laquelle adopta notre Service Social du Chasseur Ardennais.

" BELGIKA "

Société congolaise par actions à responsabilité limitée

Siège social : STANLEYVILLE (Congo Belge)
Siège administratif : BRUXELLES, 121, rue du Commerce

Directions en Afrique :

STANLEYVILLE — BUTA — KINDU

REPRESENTATIONS DIVERSES — ASSURANCES

PRODUITS :

CAFE — CACOUTHOUC — COTON — HUILE — RIZ
IVOIRE — PALMISTES

MARCHANDISES :

Tout pour le commerce européen et indigène.

COUPS DE

Sections, pour vos drapeaux, une seule adresse :

A. SERVAIS-MICHEZ

Un ancré de 14-18 du 10e de Ligne, mutilé, résistant armé 1910-15
46, RUE BRUN — ANDENNE — Téléphone 168

EXPEDITION EN PROVINCE — DEVIS SUR DEMANDE

Plusieurs drapeaux de nos sections sortent de ses ateliers.
Ils sont magnifiques et à des prix très avantageux.

Un Conseil National d'Education Patriotique

Répondant au vœu exprimé à plusieurs reprises par les associations patriotiques et spécialement le Conseil National des Anciens Combattants, le Gouvernement a annoncé à l'occasion du 11 novembre qu'il se proposait de constituer un Conseil National de l'Education Patriotique. La mise sur pied de cet organisme est en cours et il faut espérer qu'elle ne tardera plus. Faut-il dire qu'il vient à son heure, car notre jeunesse a bien besoin de cet aliment, pour qu'elle soit de taille à faire face à ses devoirs envers la Patrie.

Camarades, favorisez ceux qui vous aident.
ADRESSEZ-VOUS AU GARAGE

MA VOITURE

3-5, RUE DE TEN BOSCH — IXELLES

Vente — Achat — Echanges

Tél. 48.42.92 et 47.52.17

Si vous avez besoin d'un taxi, téléphonez au 48.55.49 en signalant que vous êtes Chasseur Ardennais et vous serez spécialement bien soigné.
Gardez ce numéro dans votre portefeuille!

La Patrie reconnaissante

Nous nous en voudrions de changer un mot à ces « menus propos » parus récemment dans « La Libre Belgique » :

C'est une vieille dame qui vit retirée du monde, très modestement. Saluons cette maman d'un de nos héros de la dernière guerre. Son jeune fils a été arrêté par les Allemands à cause de son activité patriotique, et, après quelques semaines d'emprisonnement, il a été fusillé.

La vieille maman touche une maigre pension. Elle eut la surprise de recevoir dernièrement une indemnité de huit mille francs à titre de réparation pour divers objets volés lors de l'arrestation de son fils : bicyclette, argent de poche, objets divers.

Or, quelques jours après que cette somme lui eut été versée, un fonctionnaire de l'enregistrement s'est présenté chez la dame et lui a tenu ce langage :

— Madame, vous avez touché récemment une indemnité ?
— Oui Monsieur, on vient de me verser huit mille francs pour plusieurs objets qui appartenaient à mon fils, lors de son arrestation et qui n'ont jamais été retrouvés. Les Allemands les ont confisqués sans rime ni raison.

— Très bien, Madame, mais je suis chargé de vous prier de payer au plus tôt les « droits de succession » sur la somme qui vous a été remise.

« La Patrie est reconnaissante... »

BOUTOIRS

Chasseurs Ardennais! Vous aimez un bon petit poulet? Alors pourquoi ne pas vous fournir chez un des nôtres?

Profitez des réductions consenties aux Chasseurs Ardennais par le CAMARADE

Jean MATTHYS

HALLS CENTRALES, ECHOPPE 32. — TELEPHONE 12.75.13

Commandez-lui du gibier, un poulet.

Il ne vend que des produits de choix.

Expédition en province. On porte à domicile.

Bravo, Monsieur Rijckmans

Vous aviez déjà droit à la reconnaissance des Belges pour les grandes choses réalisées au Congo.

Votre attitude à la dernière session de l'O.N.U. nous permet de vous marquer notre admiration.

Vous avez osé dire « non » à la clique des nations qui voulaient connaître tout ce qui se passe chez nous et au Congo, sans réciprocité de leur part.

Bravo!
Tout le monde sait que derrière le Rideau de fer, il y a environ 300 millions d'esclaves, que là-bas, les élections forment un bluff colossal; aussi, que dans tout le pays, il y a des minorités dont on ne tient pas compte.

Tout le monde le sait, mais personne n'a osé le dire, à part vous, Monsieur Rijckmans.

Bravo!
Tous ceux qui sont allés au Congo sont unanimes à dire que l'œuvre civilisatrice de la Belgique est un modèle du genre. Nous n'y avons pas d'esclaves, nous!

Notre Congo est ouvert à tous, nous ne cachons rien, on peut tout voir!

Pourquoi nos « critiques » n'en font-ils pas autant?
Pourquoi maintenir un rideau de fer, par exemple?

Poser la question, c'est y répondre!
Vous avez fait comprendre au Monde, Monsieur le Gouverneur Général Honoraire du Congo, que si l'O.N.U. veut faire œuvre utile, elle doit avoir la même ligne de conduite envers toutes les Nations.

Dans votre attitude, toute de noblesse, vous avez aussi fait comprendre à tous que si la Belgique est un petit pays, elle a le sens de l'Honneur et que, sur ce chapitre, elle n'a jamais transigé.

Bravo Monsieur Rijckmans!

E. L. F.

Adressez-vous en toute confiance aux entreprises

ALFRED EVRARD

74, rue des Goujons — BRUXELLES-MIDI

TELEPHONE : 21.66.65

Construction de bâtiments - Décoration intérieure
Transformations générales de bâtiments civils et industriels

L'Armée Belge

On sait que la Belgique est le seul pays membre de l'Organisation Atlantique qui ait rempli entièrement ses engagements en matière de réarmement. Les trois divisions actives, plus une division de réserve, qui nous ont été demandées, ont été constituées; et les grands chefs alliés qui ont assisté aux dernières manœuvres ont fait un vif éloge de leur tenue. La mobilisation d'une deuxième division de réserve sera exécutée en 1953.

Nos fusils

Les experts de l'O.T.A.N., chargés de l'examen des diverses armes à confier aux forces atlantiques, ont été amenés à constater qu'à plusieurs points de vue, les fusils belges de 28 et 30 sont meilleurs que les fusils américains et anglais de même calibre.

C'est tout à l'honneur de notre industrie!

Chiffres éloquentes

La comparaison des deux tableaux, qui suivent se passe, comme on dit communément, de tous commentaires:

Depuis la fin de la guerre l'U.R.S.S. a annexé les territoires suivants:

Estonie, Lituanie :	6.031.000 habitants
Pologne de l'Est :	11.800.000 habitants
Province finlandaise :	450.000 habitants
Provinces roumaines :	3.700.000 habitants
Nord-Est de la Prusse :	1.187.000 habitants
Est de la Tchécoslovaquie :	731.000 habitants
Possessions japonaises :	433.000 habitants
Tannu Tuva (En Asie) :	65.000 habitants

En même temps, elle plaçait les pays suivants sous sa dépendance pratiquement totale :

Albanie :	1.186.000 habitants
Bulgarie :	7.150.000 habitants
Tchécoslovaquie :	12.463.000 habitants
Allemagne de l'Est :	18.897.000 habitants
Hongrie :	9.224.000 habitants
Pologne :	24.500.000 habitants
Roumanie :	16.007.000 habitants
Chine :	450.000.000 habitants
Mongolie :	2.000.000 habitants
Corée du Nord :	9.100.000 habitants

574.844.000 habitants
Soit au total, près de 600 millions d'hommes asservis. Durant la même période, les « impérialistes occidentaux » ont libéré de leur contrôle, les peuples suivants :

Inde :	347.300.000 habitants
Pakistan :	73.300.000 habitants
Indonésie :	79.300.000 habitants
Ceylon :	7.300.000 habitants
Philippines :	19.200.000 habitants
Birmanie :	18.000.000 habitants
Israël :	1.000.000 habitants

545.400.000 habitants

Histoire américaine

— Halte ! Qui vive ?
— Américain.
— Avancez et récitez la seconde strophe du « Star Spangled Banner » (hymne national américain).
— Connais pas.
— Bon, passez. Vous êtes certainement américain.
Inutile d'ajouter que la même histoire pourrait se passer en Belgique, avec le ...premier couplet de la Brabançonne.

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation pour l'année 1953, mettez-vous en règle sans retard, en vous adressant à un dirigeant de votre section.

A Bastogne, le 2^{me} Chasseurs Ardennais a reçu sa clique

Le 26 avril dernier, le 2^e Bataillon des Chasseurs Ardennais entré en possession de son glorieux étendard.

Six mois ont passé. Comme leurs illustres prédécesseurs de 1940, les jeunes militaires de la caserne Heintz ont adopté Bastogne l'héroïque.

Jour après jour, les liens unissant les bérêts verts à la population se sont faits plus puissants, plus cordiaux. Cette union, cette amitié, les Bastognards ont voulu la concrétiser en dotant le bataillon d'une merveilleuse clique de tambours et de trompettes.

Une fois de plus, la générosité des Bastognards s'est étalée au grand jour.

Le 15 novembre, la nouvelle clique a été solennellement remise au bataillon. Ce fut pour la « Nuts City » l'occasion de vivre une très grande journée.

A 14 h. 30, fort exactement, sous la direction du commandant Fretmans, les troupes quittèrent leur cantonnement et entraînées par les marches dynamiques de la musique de la 12^e brigade gagnèrent la place Mac Auliffe. Tandis que les pelotons se groupèrent en carré, les personnalités montèrent à la tribune. A l'avant-plan, entourant le colonel Dumortier et M. Liot, commissaire d'arrondissement, nous notons: MM. Caspar, député; Gribomont, sénateur; Renquin, bourgmestre; Degros et Maréchal, échevins; M. l'abbé Gavroy, révérend doyen; Didier, président de la Fraternelle des Chasseurs; les membres du Conseil communal; etc, etc.

En descendant la tribune surmontée des écussons du bataillon et de Bastogne, on remarque les drapeaux des différentes associations patriotiques et ceinturant le place, les enfants des écoles et un très nombreux public que le froid ne rebute nullement.

La prise de commandement de la troupe par le colonel Leblanc marque le début officiel de la manifestation. Le sanglier-mascotte en place, le colonel Leblanc demande « le drapeau ». La troupe présente les armes et l'étendard dont les noms évoquent l'épopée de 40 s'avance au milieu du carré.

Une nouvelle sonnerie prélude à l'arrivée du brigadier Schouveler. Accompagné du colonel Leblanc, le commandant de la 12^e brigade salue la tribune puis passe en revue les troupes cependant la musique exécute « La Lorraine ». Lorsque le brigadier est monté à la tribune, le drapeau s'avance et huit officiers viennent prononcer les paroles rituelles de la prestation de serment. Ce sont les lieutenants Desfrée, A. Wéry, Simonis et Thienpont du 2^e Chasseurs; Nys, Collin, Gaspar et Dauby du Q.-G. de la 12^e brigade.

S'adressant à ses soldats le colonel Leblanc leur demande de reconnaître les nouveaux officiers et de leur obéir en tout ce qu'ils commanderont. La cérémonie se poursuit par la reconnaissance de cinq sous-officiers puis par la remise de la Croix de guerre au commandant Dardenne pour acte de bravoure au cours de la campagne des dix-huit jours.

Epilogue du programme : la remise de la clique par vingt charmantes fillettes de la localité. L'une après l'autre ces gentes demoiselles viennent offrir aux hommes de la clique les divers instruments qui la composent. En tant que président de la Fraternelle des Chasseurs, M. Didier souligne alors la participation unanime des Bastognards dans l'achat de la clique : signe de la véritable amitié qui unit militaires et civils. Soldats, conclut-il, lorsque vous défilerez dans nos rues et que notre population vous applaudira, sachez que vous êtes dignes des anciens de 40.

Au micro, le colonel Leblanc remercie vivement les généreux donateurs. Ce geste me va droit au cœur et lie les Chasseurs Ardennais aux Bastognards. Chasseurs, termine-t-il, je vous présente votre clique. Qu'elle soit toujours pour vous un rappel de votre attachement à la Belgique et à la bonne ville de Bastogne. Et le colonel de lancer pour la bonne cité de Bastogne trois rétentissants hip, hip, hip, que toute la troupe ponctue d'un vigoureux hurrah. Nouvelle clique en tête, les troupes défilent

une dernière fois devant les autorités massées face à la Banque. Par la grand-rue, sous les regards admiratifs de la population, les bérêts verts regagnent leurs baraquements qu'estompe déjà un épais brouillard.

Une telle journée devait se terminer en apogée. A 20 h., une retraite aux flambeaux fit connaître aux musiciens de la 12^e brigade les moindres recoins de Bastogne. Trois heures durant escortée par une cinquantaine de torches, la phalange du lieutenant Dury déambula à travers les rues de notre ville s'arrêtant de-ci de-là pour se rafraîchir le gosier. Partout, l'accueil fut des plus amical.

A 22 heures, face au mess des officiers où se tenait un repas de corps, la promenade marqua un temps d'arrêt. Devant les personnalités rassemblées au balcon et sur le perron on exécuta la « Marche de la Gendarmerie », et la « Marche des Chasseurs Ardennais ». Le colonel Dumortier félicita tous les musiciens et eut de bonnes paroles pour toute la jeune clique des Chasseurs Ardennais.

Après cette station, le cortège gagna la rue de Marche, puis par les Remparts réintégra la caserne Heintz où le banquet des sous-officiers battait son plein. Il était 23 h. En ville cependant l'animation régnait toujours dans les différentes salles de danse. Il est vrai que cette journée devait marquer dans les annales du 2^e bataillon des Chasseurs Ardennais. J. H.



LA CROIX DE GUERRE A HOUFFALIZE

Le drapeau du 2^e Ch. A. aux cérémonies qui ont marqué la remise de la Croix de Guerre à la vaillante cité de Houffalize.

UN NOUVEAU CHEF DE CORPS AU 1^{er} CH. A...



Le major C. Regnier a pris le commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Ce n'est pas un inconnu pour les anciens, il fut des nôtres dès la constitution des premières unités Ch. A.

Nous lui souhaitons le plus heureux commandement.

...et au 3^{me} Ch. A.

Nous apprenons que le major Pairen a été remplacé à la tête du 3^e Chasseurs Ardennais, caserné à Vielsalm, par le major Empkins, auquel nous souhaitons un heureux commandement.

UNE SECTION CH. A. AU MUSEE DE L'ARMEE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la maquette du Sanglier de Maréchal, ainsi que la collection de notre Bulletin, avaient été déposées au Musée de l'Armée. Le distingué Conservateur du Musée s'efforce de constituer un département Ch.-A. La mise en route pourrait coïncider avec la cérémonie qui marquera la remise officielle de la maquette.

Nous invitons dès maintenant tous nos membres à faire la chasse aux souvenirs qui seraient en leur possession : photographies d'avant-guerre ou de la mobilisation, de la guerre, des camps de prisonniers, écrits et photos de nos héros, fanions de bataillons et autres, objets d'équipements, cartes et plans des positions, carnets de campagne, historiques, etc...

Tous ces souvenirs peuvent dès maintenant être remis aux sections régionales.

Sans doute, ceux qui détiennent de précieux souvenirs, aimeraient-ils bien les conserver. Qu'ils veuillent bien faire abstrac-

tion de tout sentiment égoïste et songer que des centaines de milliers de personnes bénéficieraient de leur geste en remettant ces souvenirs au Musée de l'Armée.

NOTRE MONUMENT

Un beau geste !

La firme liégeoise bien connue, « Englebert et Cie » (manufacture de caoutchouc) a bien voulu se charger du placement de plaques signalant notre monument, le long de la route Arlon-Bastogne.

Sur cet itinéraire, à 1 km et à 500 m. de part et d'autre du mémorial Ch. A., il y aura une plaque avertissant les usagers de la route de la proximité de notre sanglier.

Par une attention fort délicate d'Englebert et Cie, aucune publicité ne figurera sur ses plaques.

Au nom des Chasseurs Ardennais, nous remercions vivement les dirigeants de la bonne firme wallonne.

E. L. F.

Un concours architectural pour le « monument national de la Lys »

Le lieutenant général chevalier van Strijdonck de Burkel, président du Comité Exécutif de l'AS.B.L., « Monument national de la Lys », fait savoir qu'un concours, réservé aux architectes belges, immatriculés en Belgique, est ouvert à partir du 5 décembre, en vue de l'érection d'un monument national au Parc Albert de Courtrai.

Le thème devant inspirer la composition et l'expression à donner au monument est le devoir accompli par l'armée belge et son commandant en chef pendant la Campagne des 18 jours, en 1940, et, tout particulièrement, la résistance héroïque sur la Lys, qui a retenu pendant quatre jours les armées allemandes à plus de 60 km de Dunkerque, couvrant la retraite des troupes françaises et l'évacuation par mer du Corps Expéditionnaire britannique.

S'adresser au siège de l'AS.B.L. : 65, rue de la Régence, à Bruxelles, pour obtenir le règlement du concours et les documents nécessaires (plan d'ensemble et photographie du terrain), contre paiement de 150 frs.

Le concours étant rigoureusement anonyme, les concurrents sont tenus de ne pas dévoiler leur identité. Leurs correspondances ou avis de paiement éventuels devront mentionner exclusivement un nom et une adresse conventionnels.

Le concours sera clôturé le 5 février 1953.



Jointes découpés en toutes matières

« TUYAUX CAOUTCHOUC »

Air Comprimé - Eau -
Acide - Brasseries

FEUILLES CAOUTCHOUC
et jointes découpés

AMIANTE COMPRIME

Feuilles et Jointes

BOURRAGES

Amiante - Coton - Chaovre

Tuyaux Métalliques Flexibles

Pierre HEUVELMANS

120, avenue de Juillet

BRUXELLES

Téléphone : 33.72.07

FAVORISEZ VOS CAMARADES

NOUVELLES DES NOTRES

L'état de santé de nos Commandants de division

Nos deux Commandants de division, les lieutenants généraux DESCAMPS et LEY, ont été sérieusement souffrants en décembre.

Nous avons pu constater la peine de tous les Chasseurs Ardennais présents à l'assemblée générale de la section du Brabant quand on leur fit part de ces nouvelles.

Heureusement, l'état de santé de nos généraux s'est fortement amélioré et ils sont en voie de complet rétablissement.

C'est le vœu ardent de tous les Chasseurs Ardennais que leur maladie ne soit bientôt plus qu'un souvenir.

Naissances

— Un fils, Alain, le 21 octobre le lieutenant Tabart. Tous nos vœux accompagnent le jeune Marcassin.

— Une petite fille au foyer du Ch. A. Martin de Champlon-Ardenne. Nos félicitations et nos vœux de bonheur à la petite Bernadette.

— Une petite Marie-Christine, au foyer de notre ami l'adjudant Lechien, le si dévoué secrétaire de la section de Huy. Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de parfait bonheur à la chère petite.

Mariages

CHEZ NOTRE SECRÉTAIRE NATIONAL

Le 6 décembre dernier, a été célébré à Bruxelles, le mariage de Mlle Yveline Krack, fille du dynamique secrétaire national et président de la section du Brabant de la Fraternelle, et de Mme Krack, avec M. Jean Freres. Les jeunes époux se sont embarqués quelques jours plus tard pour la Colonie.

Nous leur réitérons nos vœux ardents, qui sont ceux de tous Chasseurs Ardennais, de parfait bonheur et prospérité, et adressons encore toutes les félicitations de la Famille Ch. A. au Colonel et Mme Krack.

Nous apprenons le mariage de Mlle Jacqueline Hoosemans, fille du directeur des Emissions parées de l'I.N.R., le Commandant de réserve Ch. A. Frans Hoosemans, avec M. John Smeyers.

Nos vives félicitations aux familles et nos vœux renouvelés de bonheur au jeune foyer.

Promotions

Le major B. E. M. Dessart, attaché au Cabinet du ministre de la Défense Nationale, vient d'être promu lieutenant-colonel.

Les Chasseurs Ardennais se réjouissent de la promotion du chef du bureau d'opérations de la I. D. Ch. A. en 1940. Ils le félicitent bien cordialement et lui souhaitent bonheur et satisfaction dans son nouveau grade.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami François HANNICK, secrétaire-trésorier de la section de Neufchâteau, prisonnier politique, auxiliaire de 1ère classe des S.R.A. et résistant armé, vient d'être reconnu par la Commission de Libramont, comme résistant par la presse clandestine.

Le camarade Hamrick a été appelé à faire partie du comité provincial des résistants par la presse clandestine.

Nos vives félicitations.

Notre excellent ami le commandant de réserve Frans HOOSEMANS, Directeur des Emissions parées françaises de l'I.N.R., a été nommé récemment à la haute fonction de Directeur Général adjoint de notre Institut National de Radiodiffusion. Cette promotion réjouit tous les Chasseurs Ardennais,

qui connaissent la serviabilité et la compétence du camarade Hoosemans. Proficiat!

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le major B.G.U. Borgniet est promu Lieutenant-Colonel à la Force Navale.

Bravo! Bravo!

Tous les Ch. A. applaudissent et renouvellent leurs félicitations chaleureuses et respectueuses au vaillant officier de liaison de la 1ère D./Ch. A. en 1940.

La Fraternelle se réjouit particulièrement de cette promotion tant méritée, le Lt-Colonel Borgniet n'est-il pas un de ses piliers!

Décès

Nous avons appris avec peine le décès du major Maurice Courtois, hôtelier à La Roche en Ardenne, lequel appartenait en 1940, à l'Artillerie des Ch. A. Président du Syndicat d'Initiative de la cité rochoise, vice-président de la Fédération Touristique de l'Ardenne Belge, ancien combattant des deux guerres, le major Courtois avait rempli aussi, pendant toute la dernière guerre, avec un dévouement et un cœur exemplaires, les fonctions de président cantonal de La Roche en Ardenne du Service Social du Chasseur Ardennais. Son activité en faveur de ses frères d'armes et de leurs familles lui valut d'ailleurs une détention à la forteresse de Huy. Il est décédé à Bruxelles des suites d'une opération.

Nous présentons à Madame Courtois et à sa famille nos fraternelles condoléances.

Le major Riche, le brillant officier T. Tr. de la I. D. Ch. A. en 1940, nous fait part du décès de sa belle-mère, Mme Perniaux. Nous renouvelons nos sincères condoléances.

Le 26 novembre est décédé à Uccle, un ancien Chasseur Ardennais, membre de la section de Neufchâteau, Raymond Léonard de la Cité chetroisaise, mil. 1937, soldat au 1er Ch. A. Il prit part à toute la campagne de 1940 à l'E. M. du Régiment. La ville de Neufchâteau lui a fait le samedi 29 novembre des funérailles solennelles.

Nous présentons à ses parents et à ses frères et sœurs nos bien sincères condoléances.

On annonce le décès à Nothomb du cher papa de notre ami Guillaume Seyll, de la section du Brabant. Nos condoléances émuees.

Le lieutenant Huppert nous fait part du décès de son cher papa. Nous renouvelons à ce membre d'un dévouement modèle et à sa famille l'expression de nos fraternelles condoléances.

L'adjudant Léon Muller, du 1er Ch. A., est décédé à Arlon, le 2 janvier. Que Mme Muller et ses enfants veuillent bien recevoir l'assurance de toute notre sympathie.

Louis DOUSSART, ancien du 5^e Chas. Arden., est décédé le 20 décembre dernier. Il laisse une veuve éplorée, entourée de cinq tout jeunes orphelins...

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, drapeau en tête, était dignement représentée aux obsèques par son dynamique Président régional, le Major Eppé, entouré d'une délégation de « Béréts Verts ». Une couronne fut déposée au nom de la Fraternelle. Le secrétaire local, Albert Théry, prononça un discours tout empreint de sincérité et de pur patriotisme.

Cher Louis, les quelque 150 membres de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais t'apportent leur suprême adieu; ils te promettent, tels les pieux chevaliers, de se souvenir de ta veuve et de tes cinq petits orphelins...

LE COIN DE L'INVALIDE

La nouvelle loi sur les pensions de réparation

Le « Moniteur » du 22 août 1952 a publié la loi du 26 juillet portant modification aux lois coordonnées sur les pensions militaires (guerre 1914-1918) et sur les pensions de réparation (guerre 1940-1945).

Nous nous sommes efforcés d'exposer ci-après, aussi clairement que possible, à l'intention de nos membres, les dispositions de cette loi, en nous éloignant autant que faire se peut de l'aridité du texte législatif. Nous avons dû forcément limiter nos explications, mais nous restons à la disposition de tous ceux qui désireraient obtenir des éclaircissements.

La loi en question peut être divisée en deux parties : d'une part, elle réalise certains ajustements des taux des pensions; d'autre part, elle apporte des modifications aux lois sur les pensions de réparation.

Péréquation des pensions

Il convient de distinguer entre les pensions d'ayants droit et d'invalides.

A) Veuves, orphelins et ascendants :

Une majoration de pension ou allocation de 25 p.c. est accordée, à partir du 1er juillet 1951, aux :

a) veuves, orphelins de la guerre 1940-1945 titulaires d'une pension ou d'une allocation de réparation;

b) ascendants et assimilés de la guerre 1940-1945 bénéficiaires de la pension complète, c'est-à-dire ceux dont les revenus ne sont pas supérieurs à 33.750, 27.000 et 22.500 frs suivant qu'ils habitent dans une commune de 30.000 habitants et plus, 5.000 habitants et plus, moins de 5.000 habitants;

c) aux veuves et orphelins de la guerre 1914-1918 dont les titres à pension correspondent à ceux de la guerre 1940-1945 (mariage antérieur au fait dommageable pour les veuves, conception avant le fait dommageable pour les orphelins veuves et grands mutilés;

d) ascendants de la guerre 1914-1918 et assimilés remplissant les conditions décrites en b.

Une majoration de 15 p.c. est accordée :

1. aux veuves non remariées et aux orphelins de la guerre 1914-1918 titulaires d'une pension sur base de l'alinéa 2 de l'article 13 des lois coordonnées sur les pensions militaires. Toutefois, il est fixé un plafond de 15.000 frs l'an si le mari est décédé plus de 25 ans après le 30 septembre 1919;

2. aux veuves non remariées et aux orphelins 1914-1918 pensionnés avant le 1er janvier 1952 sur base de l'article 13, alinéa 3 des lois coordonnées.

B) Invalides :

On sait qu'il y avait discussion sur le point de savoir si la loi du 28 juillet 1926, qui garantissait aux invalides 1914-1918 la mobilité de leur pension en fonction du coût de la vie, avait été ou non abrogée par la loi du 10 août 1948, qui avait ajouté un complément fixe aux pensions.

La nouvelle loi précise que l'article 5 de la loi du 10 août 1948 doit être interprété comme une stabilisation de la partie mobile des pensions, soit en fait l'annulation de la loi de 1926.

Au point de vue revalorisation, il est d'abord stipulé que pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1951, une allocation de 15 p.c. du taux de la pension au 31 décembre 1947 est accordée aux invalides de 50 p.c. et plus. Il s'agit de la régularisation de l'avance qui avait été payée l'an dernier à cette catégorie d'invalides.

A partir du 1er janvier 1952, les pensions de tous les invalides sont revalorisées dans la proportion suivante :

1. 15 p.c. du taux au 31-12-1947 (soit 13,04 p.c. du taux actuel) pour tous les invalides de 10 p.c. au moins, sauf les grands mutilés;

2. 20 p.c. du taux du 31-12-1947 (exactement 16,67 p.c. du taux actuel) pour les grands invalides, c'est-à-dire les bénéficiaires de la loi du 13 mai 1929 ou du statut spécial prévu à l'art. 13 des lois sur les pensions de réparation ou de l'indemnité spéciale d'amputation;

3. la majoration est portée à 30 p.c. pour les grands invalides dont les revenus ne sont pas supérieurs au double des minima exonérés de l'impôt complémentaire personnel.

Modifications aux lois coordonnées

1. Les lois coordonnées contenaient une contradiction en ce qui concerne les bénéficiaires éventuels : d'une part, elles prévoyaient qu'elles étaient applicables aux dommages physiques subis par suite de la guerre; d'autre part, le fait dommageable devait se situer entre le 9 mai 1940 et le 26 août 1947, alors que les hostilités ont pris fin le 8 mai 1945. En vue de mettre un terme aux interprétations diverses des commissions, l'expression « subis par suite de la guerre » a été remplacée par « qui ont été subis après le 9 mai 1940 et avant le 26-8-1947 »;

2. les dispositions des lois coordonnées n'étaient applicables aux invalides de la mobilisation que dans un sens restrictif; notamment un délai d'un an seulement leur était imparti pour introduire une demande de pension.

Désormais, les dispositions de la loi sont intégralement applicables aux dommages physiques de la mobilisation (25-8-39 au 9-5-40). Il n'y aura toutefois pas de révisions périodiques si la pension a été accordée à titre définitif ou à la suite de quatre examens périodiques. Ces pensions sont payées au taux prévu à partir du 1er mois qui a suivi la promulgation de la loi, soit le 1er septembre 1947.

Les demandes de pensions de l'espèce qui ont été rejetées pour l'unique raison qu'elles avaient été introduites en dehors des délais, peuvent être considérées comme régulières et complètes et être prises en considération.

3. Certaines précisions sont apportées à l'article 2 qui contient la liste des personnes qui peuvent faire valoir leurs titres à pension; elles concernent les civils assimilés aux militaires. Il est aussi ajouté un littéra J relatif aux agents de la défense aérienne passive et du service d'enlèvement et destruction d'engins explosifs.

4. Le texte français de la loi faisait courir les délais tantôt de la date de promulgation, tantôt de la date de publication.

Aux articles 6 (délais pour non-réduction) et 8 (réductions possibles pour maladies), l'expression « à dater de la promulgation de la présente loi... » est remplacée par « à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi », c'est-à-dire de sa publication au « Moniteur ».

5. Une précision est apportée à l'article 9 paragraphe 3: le minimum de 10 p.c. ne peut être acquis que si l'addition pure et simple des pourcentages donne au moins 10 p.c.

6. L'article 10 paragraphe 1er est complété par une disposition disant :

« Si le degré d'invalidité à prendre en considération n'atteint que 5 p.c. en raison de l'existence d'un droit à pension militaire (guerre 1914-1918) ou civile d'invalidité, alors que le pourcentage déclaré imputable à la guerre s'élève au moins à 10 p.c., il est alloué une pension égale à la moitié de celle d'un invalide à 10 p.c. »

7. L'article 11 relatif au calcul de la pension des invalides à plus de 100 p.c. est complété par la précision que le degré total est arrondi éventuellement à la dizaine supérieure.

8. A l'article 12 est ajouté un alinéa nouveau :

« L'invalidité totale indémisable se compte, déduction faite des degrés d'invalidité dus à des facteurs étrangers, anté-

rieurs, concomitants ou postérieurs au service ou au fait de guerre que le requérant fait valoir ».

9. A l'article 16 relatif à la périodicité des pensions, est ajoutée une stipulation en vertu de laquelle, lors de chaque nouvel examen périodique, l'expert se prononce aussi sur l'indemnité de tierce personne.

D'autre part les décisions du Ministre compétent en matière de renouvellement des pensions pourront également faire l'objet des recours prévus à l'article 40 (révision pour erreur ou fait nouveau).

10. Une importante modification intéressant les veuves a été apportée à l'article 22 paragraphe 3; celui-ci disposait en effet qu'en cas de décès plus de 5 ans après le fait dommageable, les commissions de pensions pouvaient décider de réduire la pension de veuve d'un quart ou de la moitié. Lorsqu'elles estimaient que des facteurs étrangers étaient intervenus pour un quart ou la moitié dans les causes réelles du décès. Il est désormais précisé que ces facteurs étrangers doivent être postérieurs au fait dommageable.

11. L'article 39 — paragraphe 3 est complété par une disposition rendant applicable aux révisions pour aggravation l'article 37 paragraphe 3 qui prévoit que l'examen porte sur toutes les affections invoquées.

12. L'article 57 paragraphe 3 étendait l'application de la loi sur les pensions de réparation aux militaires membres des unités de démineurs victimes d'un fait de service après le 25 août 1947. Les bénéficiaires de ces dispositions sont précisés comme suit: «... militaires et ouvriers civils, membres d'une unité démineurs, ou du service d'enlèvement et destruction d'engins explosifs de l'armée.»

13. L'article 27 paragraphe 1er est modifié, à dater du 1-1-1953; il concerne les allocations d'orphelins de guerre.

Jusqu'ici, les orphelins de guerre avaient droit, jusqu'à dix-huit ans, aux allocations familiales d'orphelins si leur père était salarié avant son décès, c'est-à-dire que ce paiement est fait par les caisses d'allocations familiales à tout orphelin de salarié. Les allocations se montent à 1015 frs par mois lorsque la mère n'exerce pas une occupation lucrative et 775 francs si elle travaille. Quand le père n'était pas salarié ou appointé, les orphelins perçoivent l'allocation d'orphelin prévue par les lois sur les pensions de réparation, lesquelles représentent 2-10 de la pension de l'invalidé à 100 p.c.

La nouvelle mesure consiste en ceci: à partir du 1er janvier 1953, tous les orphelins de guerre, aux termes de la loi, se verront assurer jusqu'à 21 ans le taux maximum prévu par la législation sur les allocations familiales (1015 frs par mois), plus une allocation supplémentaire de 100 frs par mois, à charge de l'Etat, ce qui portera le taux global de l'allocation par enfant à 1115 frs par mois.

14. Le dernier alinéa de l'article 33 (pensions d'ascendants) est remplacé. On sait que les ascendants dont les revenus ne sont pas supérieurs à certains montants peuvent seuls recevoir le taux plein de la pension d'ascendants. Il était dit précédemment que les revenus étaient déterminés comme en matière d'impôts directs, ce qui permettait une révision annuelle. A l'avenir, les revenus à prendre en considération seront ceux de l'année précédant celle où la pension aura été accordée. La pension maximum accordée dans ces conditions ne sera plus sujette à des révisions ultérieures.

A. H.

Attention !

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur deux points de ces nouvelles dispositions :

a) Comme exposé au point 2, les invalides de la mobilisation dont la demande a été rejetée parce qu'introduite en dehors des délais, peuvent réclamer la révision de leur dossier;

b) Il en est de même des veuves d'invalides dont la pension a été réduite d'un quart ou de la moitié, en raison de facteurs étrangers, antérieurs au fait dommageable.

En deux mots, il s'agit d'invalides dont l'affection reconnue

et cause de la mort était seulement considérée comme aggravée par le service militaire. Pour ce motif, les commissions n'ont souvent accordé qu'une pension réduite.

CAMARADES DE PROVINCE.

ETES-VOUS A BRUXELLES

ET MEME VOUS, BRUXELLOIS.

POURQUOI NE CHOISIRIEZ-VOUS PAS

L'HOTEL-PENSION

THEVENET

ET

ROEGIERIERS

97, RUE SOVERAINE
IXELLES-BRUXELLES

(près avenue Louise)

TELEPHONE: 12.71.12

CONFORT MODERNE — CUISINE SOIGNEE
BEAU JARDIN — PRIX TRES MODERES

Et n'oubliez pas qu'il y a toujours une
BELLE REDUCTION POUR NOS CAMARADES

Souplesse
Sécurité
Service parfait

sur votre

SAROLEA

La Moto faite de 50 ans de recherches,
constamment améliorée... QUALITE TOTALE

Quelques joyeux souvenirs du temps de la mobilisation 1939-40 d'un grade de l'E. M./1^{er} Chasseurs Ardennais

... Au cours des nombreuses pérégrinations accomplies par les compagnons du 1^{er} Ch. A. dans notre Ardenne, les commandants avaient dû réquisitionner le matériel trouvé sur place, matériel qui, soit dit en passant, n'était pas fait pour être mis entre toutes les mains, c'est-à-dire entre les mains d'un groupe de jeunes gens turbulents comme l'étaient nos soldats. Après chaque « déménagement », les doléances des civils arrivaient concernant les dégâts de la troupe: plâtres éraflés, abats-jours écornés, pavés fendus, etc.

On vit un jour arriver au secrétariat de l'E.M. la lettre d'une demanderesse plaidant le remplacement d'un poêle auquel nos troupiers avaient fait rendre l'âme en ces froides journées de l'hiver 1939-40. Et comme la pauvre n'avait certainement pas eu l'occasion de fréquenter l'université dans ses jeunes années, elle avait pris quelques libertés avec l'orthographe, parmi lesquelles le mot « poil » apparaissait avec un relief tout particulier. La drôlerie de la lettre n'échappa pas au lieutenant R... (il n'était alors que lieutenant!) qui s'accapara de la lettre, s'assit bien gravement à la grande table des secrétaires, s'arracha un cheveu avec beaucoup de conviction et le fixa précieusement dans la marge de la lettre à l'aide d'un bout de papier collant et inscrivit en exergue, de sa plus belle écriture: « Ci-joint le poil en question ». Puis il remit la missive dans le courrier du colonel.

... Un changement de cantonnement nous avait fait échouer à Molinfaing par une soirée pluvieuse d'automne 1939. Et quelle que fut la bonne volonté du P.I., il lui avait été impossible de trouver quelque chose de convenable pour abriter nos services. Faute de mieux, les lits des secrétaires avaient été montés dans une remise attenant au local qui servait de bureau. Chacun potageait dans la boue, la pluie tombait inlassablement et, comble de malheur, le toit ne la retenait qu'imparfaitement et laissait choir de grosses gouttes sur les couvertures. Nous sacrions comme des damnés quand le lieutenant L... vint faire une incursion dans le gourbi: son éternel sourire aux lèvres, il commença à fredonner: « Il pleut dans ma chambre, il pleut dans mon lit... » La trouvaille était si juste, le sourire si engageant, que nous oubliâmes nos malheurs pour rire de la cocasserie de la situation.

« Les Mémoires du Maréchal Mannerheim (1882-1916) ».

Un grand soldat, un grand européen. En 1895, le capitaine Mannerheim était un des quatre officiers qui encadrèrent le trône du Tsar Nicolas II. Le jour de la cérémonie de son couronnement à Moscou, il se distingua dans la guerre russo-japonaise d'où il revint colonel. Il fit avec le même éclat les premières années de la guerre de 1914-1918. La révolution de 1917, qui permit à la Finlande de proclamer son indépendance, le Libéria de son serment de fidélité à l'empereur et il revint au pays natal.

Avec des « gardes civiques » à peine armés, il libéra le pays chassant les Russes du sol national et y rétablissant l'ordre. Il se retira alors de la vie publique jusqu'au moment où on le rappela pour lui confier la présidence du Conseil de la défense nationale.

En 1939, la Finlande dut reprendre les armes et offrit aux masses soviétiques une résistance qui fit l'admiration du monde. Ecrasée, elle reprit en 1941, aux côtés de l'Allemagne une lutte qui ne devait se terminer qu'en 1944, par une amputation douloureuse de territoires.

Tels sont dans la sécheresse d'une brève énumération les faits qui jalonnèrent la vie de celui qui devait s'étendre en exil en 1946. Ce qu'il nous est impossible de rendre en si peu de termes, ce sont les vices de liberté, devant s'appuyer sur une dictature détestée pour résister à une autre dictature. Un grand livre.

« La vie du Mahatma Gandhi », par L. Fischer (Calmann-Lévy).

Gandhi est certes un des personnages qui tint souvent la vedette au

... C'était à Neufchâteau. L'E.M. du Régiment s'y trouvait en même temps que celui de la Division du général Descamps. Le lieutenant L... qui s'occupait du charroi, venait d'être promu capitaine. En pareilles occasions il est coutume d'affecter le nouveau promu à un autre régiment. Le capitaine L... n'avait pas été l'objet d'une telle mesure; qu'à cela ne tienne! Le lieutenant R... se chargea de lui rédiger un ordre de mutation en bonne et due forme, au bas duquel j'imitai de mon mieux la signature du général.

Mis en possession de la lettre, le capitaine arriva dore-dare au bureau, pour savoir si l'ordre était vrai ou faux. Le lieutenant R... assura qu'il s'agissait d'un ordre réel à exécuter aussitôt, mais quand il se retena de rire, ses joues devenaient rouges comme des tomates et le capitaine L... sentit ses doutes se consolider. Pour avoir le cœur net, il dénicha quelque part une signature du général et se mit à confronter les deux griffes pendant plusieurs minutes. Puis avec un rire triomphant il nous toisa tous en disant: « Je savais bien qu'elle était fautive! Il y a là une bavure qui n'est pas ainsi dans la vraie signature! » C'était exact, la bavure de la plume nerveuse du général n'avait pas été rendue de la même façon sur la copie que sur l'original. Je m'en serais bien arraché les cheveux!

... Alerte du 11 février 1940. Au milieu de la nuit, les plantons viennent nous tirer des lits et communiquer l'ordre de rejoindre au plus tôt le bureau de l'E.M. En quelques minutes chacun est à son poste. On n'attend plus que le sergent... « Gaby » pour les gens du secrétariat. La mobilisation parvient difficilement à effacer en lui les habitudes du civil qu'il était encore il y a peu. Par acquit de conscience, un adjudant envoie à nouveau le planton le hêler chez l'habitant où il loge. Bientôt, les deux hommes reviennent, suant et soufflant. « Gaby » s'est surpris: en capote, casqué, l'arme à la bretelle, le havre-sac au dos, les cartouchières pleines, il a vraiment l'allure guerrière, quand soudain un camarade lui crie: « Et tes godasses? » Notre homme est en pantoufles!

Une grenade n'éclate pas avec plus de force que nos rires à cette occasion. Et dire que trois mois plus tard, l'alerte était bien réelle celle-là!

Les Livres

... cours des dernières décades. Une vedette, au surplus, assez spéciale qui, dans nos milieux occidentaux, ne recevait guère qu'un sourire de moquerie ou une plaisanterie plus ou moins heureuse.

Nous devons cependant reconnaître que nous le connaissions pratiquement pas. L'auteur, professeur et journaliste, a parcouru l'Europe et l'Asie, connu personnellement Gandhi et étudié de façon approfondie les grands problèmes de notre temps. Il est ainsi mieux à même que les biographes antérieurs de Gandhi, de comprendre le rôle que celui-ci a joué non seulement dans son pays, mais aussi, par contre coup, dans un certain nombre d'autres.

Dans le copieux volume de L. Fischer, Gandhi cesse d'être le personnage mystique ou surhumain que d'aucuns se sont plu à décrire. C'est un être comme les autres, avec ses qualités et ses défauts capable d'erreur et d'injustice, entêté, dur et passionné. La lecture de cette œuvre s'impose à celui qui veut tout à la fois connaître les grandes lignes de sa vie et de ses principes et suivre de près sa pensée féconde.

« Réseaux d'ombres » par Remy (Ed. France Empire).

Il est inutile de présenter REMY, l'agent secret numéro 1 de la France Libre.

Quitte le 18 juin 1940 le port de LORIENT en flamme, il commençait une destinée qu'on peut sans exagération qualifier d'extraordinaire. Dans son volume, il révèle au grand public les rouages complexes de l'appareil clandestin qu'il créa et dirigea en France occupée. Qu'il s'agisse de camouflage ou de faux papiers, de radio ou de parachutages, un exposé

complet nous est donné, fruit d'une expérience chèrement acquise, constituant une sorte de guide de la vie secrète. Un chapitre particulièrement émouvant est consacré aux interrogatoires et aux prisons.

« Hôpital général » par F. G. Slaughter (Presses de la Cité).

Une nouvelle histoire de médecin qui est presque un roman d'anticipation. Entre ses deux dernières œuvres, Slaughter fait un bond de vingt siècles ce qui ne le gêne guère, son personnage central restant, quelles que soient l'époque et la contrée, invariable dans son essence : celle du médecin ne connaissant que son serment, subordonnant sa vie à celle de ses malades.

L'hôpital général va vivre vingt-quatre heures d'angoisse à compter du moment où il recevra une masse sans nom dont les brûlures atroces font s'approcher l'attaque des rayons atomiques. Vivra-t-il ? Parlera-t-il ? L'hôpital tout entier n'est-il pas en danger puisque quelque un peut désirer la mort du malade anonyme pour l'empêcher de parler ? Ceci permettra à beaucoup d'examiner sous un angle nouveau, nombre de problèmes essentiels et notamment au Dr Grey de constater qu'il est préférable de sacrifier la richesse à l'amour de son assistante.

« Ouragan sur Dr. M. S. Cairne » par Herman Wouk (Calmann-Lévy).

Un roman qui a battu tous les records de vente aux U.S.A. pendant les années 1951-52. Il a obtenu le prix Pulitzer qui est le plus grand prix américain et touché un énorme public, un film en a été tiré.

Pour le lecteur superficiel c'est le récit rapide d'une aventure palpitante et amusante, à la fois, celle de W. Keith depuis le jour où jeune étudiant sans soucis, il entre dans la marine américaine jusqu'à celui où il rentre à New-York, commandant d'un dragueur de mines. D.M.S. « Cairne » sur lequel il a vécu l'histoire incroyable d'une maternité.

Mais au-delà du drame qui en forme la structure, l'ouvrage contient une étude profonde des problèmes soulevés par la discipline et les responsabilités du commandement dans la cas particulier où ils doivent évoluer en vase clos sans exutoire d'aucune sorte. Exécutez.

« Tout le monde à la Mer » par W. Lederer (Hachette-Sésie Galo).

Le même cadre que le volume de H. Wouk, mais une optique différente, Lederer entra dans la marine par la petite porte et passa un jour officier parce que les lavabos dont il avait la charge étaient impeccables lors d'une inspection. Non qu'il fut plus zélé qu'un autre, mais il avait simplement envoyé tous les matelots se laver chez les sous-officiers.

Qu'on ne s'y trompe toutefois pas, il ne s'agit pas d'histoires militaires avec des plaisanteries vieilles de plusieurs siècles. C'est plutôt l'épopée d'un homme qui a essayé de découvrir chez les autres ce qu'il y avait de valable et souvent ne trouvait rien.

« L'homme de San Francisco » par P. Raynal (Dumas).

Le dernier paru de la série des « Dumas » en ces chronologiquement le premier. DUMAS Jr s'est établi comme subalterne et n'a d'autre ambition que de gagner sa vie. Un vieil homme, devenu intime, l'appelle dans son village de montagne pour mener son domaine. L'épouse Cathérine une jeune fille adoptée par le vieillard et est heureuse... Pas longtemps : Cathérine meurt en mettant un enfant au monde.

Dumas est désespéré. On vient de découvrir de l'or en Californie. Il part, mais pour faire fortune ou pour oublier son chagrin. Il s'installe à San Francisco où la pègre ne reconnaît que la loi du plus fort et y crée une œuvre durable. Roman d'un bon venu et d'une belle santé morale.

« Le Tréteau de la Méduse » par B. Eschassériaux (Calmann-Lévy).

B. Eschassériaux, auteur de pièces et comédies, fait son entrée dans le domaine du roman en nous racontant l'histoire d'une troupe d'acteurs en province sous l'occupation.

Leon Chauvan, directeur d'une entreprise théâtrale que sa mauvaise réputation a fait surnommer « le tréteau de la Méduse » part pour une tournée de deux mois, avec une dizaine de « cabots perdus, de ratés ».

Une curieuse idylle s'ébauchée entre sa fille Jeannette et Roger Lérigand, jeune homme misérable engagé comme régisseur, idylle qui se terminera dans la mort. L'auteur a su rendre avec beaucoup de maîtrise, l'ambiance souvent pénible de cette pitoyable troupe qui succombe sous le poids de sa misère et assiste sans comprendre au drame qui se déroule entre Chauvan, sa fille et Lérigand.

« Je vais à New-York » par Anita (Calmann-Lévy).

Une guide de New-York ! Une introduction à la vie américaine ! Un peu de cela mais surtout un petit volume trépidant qui parle de tout ce qui peut vous intéresser si vous allez aux U.S.A. depuis la manière de se tenir à table jusqu'au nettoyage des chaussures dans la rue, le tout avec un sens de l'humour que nous avons rarement vu porter à un tel degré. Très Bon.

« Clara » par L. Coleman (Presses de la Cité).

Le deuxième volume de la collection bleue diffère considérablement du premier. On passe du genre sentimental à l'histoire de la maîtresse servante, de la femme frigide, du mari qui hait pour prouver sa virilité. Mais en dehors de l'intrigue deux grands problèmes s'exposent d'eux-mêmes : le danger d'un enfant de la vertu par un excès de celle-ci et la mentalité effrayante de l'américain moyen devant ses concitoyens de couleur.

C'est le moment d'offrir des cadeaux et pour les jeunes un bel album réel est toujours le bienvenu. Encore faut-il le choisir. Les journaux sont nombreux mais peuvent être recommandés. Ils influenceront l'esprit de leurs lecteurs de façon extraordinaire et il est dès lors indispensable qu'ils ne perdent pas de vue le côté éducatif de leur mission. Trop souvent les scènes de violence occupent tout l'espace disponible faussant à la fois le jugement et la sensibilité. Nous sommes donc très heureux de pouvoir recommander le « Journal de Tintin » qui semble avoir conjugué harmonieusement le côté récréatif avec le souci d'une éducation

correcte et rationnelle. Non pas que la partie héroïque soit perdue de vue : Conrad le Hardy occit bandits et gueux ; les Faucons de la mer et le Chevalier du bonheur se livrent une lutte sans merci ; Teddy Bill même le bon combat dans la Prairie. Mais, à côté, que de pages charmantes distillent les connaissances utiles depuis les conseils sur la conduite des voitures automobiles, l'exploration du domaine du possible en matière de constructions électriques : télévision, appareils pour les recherches atomiques ultra sons : jusqu'aux mille détails amusants de la page « Péro-Mélo-Mélo-Mélo » et de la rubrique « Le savez-vous ». En résumé, un ensemble du plus bel intérêt qui amusera... les parents autant que les enfants. L'album numéro 15 a été mis en vente il y a quelques semaines, le numéro 16, le sera au moment de la parution du présent numéro.

Pour les petits, les Albums roses (Hachette) augmentent leur collection en assurant la collaboration de Benjamin Rabier.

Dans la collection Capit W. Johns (Presses de la Cité) signalons « La piste du chien blanc » animal bien innocent courrant une contre-bande de premier ordre. « Château fort et faux billets » ou l'art d'utiliser un vieux castel pour la fabrication de fausse monnaie et surtout « Bigles entre en scène » qui nous plonge dans l'atmosphère d'un vieux collège anglais pour nous montrer le héros de la collection petit garçon comme les autres, avec en supplément quelques aventures avec les forains et un bricoleur.

Le Postalozzi 1953 (Office de Publicité) vient de sortir de presse et avec ses innumérables formules et renseignements de toute nature constitue un cadeau idéal pour les étudiants.

Marabout-Service public « La vraie cuisine française simple et accoutumée » par Savarin.

Écrit par le Secrétaire Général de l'Association des Chroniqueurs gastronomiques, préface par Curzonsky, ce volume est bourré de merveilles culinaires « en puissance ». Mieux qu'un livre de recettes, c'est un guide, un aide-mémoire. Les recettes qu'on y trouvera doivent être comme un thème sur lequel la ménagère brodera. Recettes de tous genres demandées à de grands chefs ou à de bonnes cuisinières de province, à d'illustres gourmets ou à de simples cordons bleus. Recettes simples, pratiques et surtout exécutables.

Si vous êtes marié, volez un joli petit cadeau à faire à Madame, cadeau hautement profitable... au donateur.

Marabout-Geant donne « Arc de Triomphe » de Remarque. C'est une excellente idée que de rééditer cette œuvre moins célèbre certes que « A l'Ouest, rien de nouveau », mais écrite sur un thème tout aussi passionnant : Paris ville refuge.

Dans le domaine « Policiers-Aventures » nous notons « Un chapeau pour deux » par P. Ernst (Presses de la Cité). Harper ne réussit pas à protéger le copain à qui il sert de guide et de modèle mais il trouvera l'assassin et l'amour. Suez les au miel, par T. Scott (Presses de la Cité). Un policier pas ordinaire qui veut voir des hommes dans les délinquants et ne s'arrête pas aux préjugés de couleur. « La vieille dame sans merci » par Endrèbe (Presses de la Cité). Histoire classique de la découverte d'un assassin au milieu d'un groupe d'invités « Angoisse » par J. Bruce (Fleuve noir). Les services secrets américains et russes se disputent la personne

d'un allemand spécialiste en soucoupes volantes. « Le revolver de Maigret » par Simchon (Presses de la Cité). Maigret n'arrête personne, mais empêche un jeune homme de faire une bêtise en voulant remplacer la justice impuissante. « Alerte aux robots » par J. G. Vandel (Fleuve noir) En l'an 2750, les robots se révoltent contre les hommes qui sont bien près de succomber.

Chasseurs Ardennais, profitez
de toutes les occasions pour passer
par votre local

AU LION D'OR

23, Place St-Géry, Bruxelles
TÉL. 12.56.81 (PRÈS DE LA BOURSE)

Ce numéro est sorti de presse le

25 JANVIER 1953.

Prochain bulletin :

25 MARS 1953

Éditeur responsable : « LE CHASSEUR ARDENNAIS »
Avenue Y. Rousseau, 51, Forest-Bruxelles
Imprimerie SOPADY, rue des Sablès, 17 — Bruxelles

S. A.

LA COUVINOISE

R. C. Dinant 441 - Tél. 2 et 282

TOUS APPAREILS DE CHAUFFAGE
au charbon - au gaz - au mazout

CHAUFFE LE MIEUX

Mesdames,

adressez-vous en toute confiance à
un magasin bien assorti...
des nouveautés dernier cri...

TEXTILY

SOIERIES-LAINAGES

37, chaussée de Louvain
SAINT-JOSSE

- 10 % de REMISE sur présentation carte de membre -

Amis Chasseurs Ardennais, qui avez chez vous le chauffage central, faites installer

LE BRULEUR AU MAZOUT

« **COBAM** »

de conception et de fabrication belge avec SECURITE 100 %
par cellule photo-électrique

Etablissements **COBAM**
42, rue Leys, Tél. 34.43.59

Les brûleurs « COBAM » sont appréciés depuis de longues années aussi bien à usage domestique, qu'industriel. Demandez-nous la liste de nos nombreuses références. N'oubliez pas que le chauffage au mazout supprime toutes les corvées. Propreté ! Confort ! Facilité d'approvisionnement et de stockage ! Voilà les principales qualités du brûleur « COBAM ». Écrivez-nous, ou téléphonez-nous. Nous sommes tout à votre disposition, même pour un renseignement. Le meilleur accueil vous sera réservé.

N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse à votre section locale.

CAMARADES DE PROVINCE, DE PASSAGE A BRUXELLES ET VOUS
BRUXELLOIS QUI VOULEZ BIEN MANGER ET BOIRE, FAITES UNE VISITE
A LA

ROTISSERIE

"REINE PÉDAUQUE"

49-51, RUE DE LA FOURCHE (ANCIENNE BELLE MEUNIÈRE), BRUXELLES

*Outre ses plats délicieux et ses bonnes boissons quel accueil! et quel personnel stylé! Savez-vous
que l'on y vient de loin? On y mange bien et on y revient!*

RÉSERVATION DES TABLES : téléphone 11.22.14
salles pour nocés, banquets et réunions
(de 20 à 200 couverts)
salon pour conseils d'administration
parking assuré

**N'oubliez surtout pas de
dire au Directeur ÉMILE
LENGLEZ que vous êtes
Chasseur Ardençais !**

Camarades Chasseurs Ardennais.

**Confiez votre publicité à votre bulletin
PROCUREZ-LUI DE LA PUBLICITE !**

Tarif :

Couverture: Dernière page extérieure	fr. 1.300,—
: Pages intérieures	1.200,—
Une page ordinaire	1.000,—
Une demi-page	550,—
Un quart de page	300,—
Un huitième de page	200,—
Un seizième de page	125,—
Bande 5 cm. de hauteur:	
sur deux pages	650,—
sur une page	350,—
Texte en chronique, la ligne	15,—
Réduction pour plusieurs insertions. Contrats à débattre.	

ATTENTION. — Sur les prix ci-dessus, nous accordons
une réduction de 20 % aux annonceurs, membres
de la Fraternelle et à ceux qui accordent des
remises à nos membres.

Pour la PUBLICITE, s'adresser à l'ADMINISTRATION
DU BULLETIN: 38, Avenue Emile Bossaert, à
Koekelberg-Bruxelles, ou à notre camarade
Victor ROBERT, 36, rue Armand Van Campenhout,
Ixelles-Bruxelles.